

L'ACTION *nationale*

Éditorial	L'affaire du recensement
Jacques Poisson	Fin du régime colonial
Jean Genest	Le sens de la débâcle

CHRONIQUES

L'ÉDUCATION par Paul-Émile Gingras	Gratuité scolaire et enseignement libre
LES LIVRES par Gustave Lamarche, c.s.v.	"Mémoire sans jours" de Rina Lasnier
LES ÉVÉNEMENTS par François-Albert Angers	La Faculté des Arts À propos d'enseignement technique À propos d'enseignement secondaire
CORRESPONDANCE	Précisions de Mgr Lussier Faut-il nous inspirer de la France ? Fausse conception d'un journal étudiant ?

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTEUR INTÉRIMAIRE :

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

COMITÉ DE RÉDACTION : PAUL-ÉMILE GINGRAS

DOMINIQUE BEAUDIN et PATRICK ALLEN

ADMINISTRATION :

M. PAUL-ÉMILE GINGRAS

C.P. 221, STATION E

MONTRÉAL

RÉDACTION : 8100 boul. Saint-Laurent, Montréal

ABONNEMENT : \$5.00 par année. De soutien : \$10.00

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1^{er} VICE-PRÉSIDENT : M. André Laurendeau

2^e VICE-PRÉSIDENT : M. René Chaboult

TRÉSORIER : M. Paul-Émile Gingras

SECRÉTAIRE : M. Dominique Beaudin

DIRECTEURS : M. le Chanoine Lionel Groulx, R.P. J.-P. Archambault, s.j., Arthur Laurendeau, Gérard Fillion, Jean Drapeau, Guy Frégault, Pierre Laporte, C.-L. Couture, R.-P. Richard Arès, s.j., Rodolphe Laplante, Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau, Jean Genest.

Où trouver L'Action Nationale ?

À MONTRÉAL : Dupuis et Frères, 865 est, rue Ste-Catherine
Librairie Déom, 1247, rue Saint-Denis
Librairie Ménard, 1564, rue Saint-Denis
Librairie Pony, 554 est, rue Ste-Catherine

À QUÉBEC : Librairie Garneau, 47, rue Buade
Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon
Librairie du Quartier Latin,
1111, rue Saint-Jean

À OTTAWA : Librairie Dussault, 170, rue Rideau

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.*

Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.

FERNAND RHEAULT, C.A.



210 ouest, boul. Crémazie

(ÉDIFICE GRANGER FRÈRES)

DU. 8-9251

LA CIE F.-X. DROLET

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier Mécanique — Forge — Fonderie

Modelage — Soudure

Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec

**LABONTÉ, LANDES,
GROULX et LABONTÉ**
Notaires

3677, rue Adam
Montréal

LA. 6-5517



Edouard Lavoie
CL. 9-9911 président

ÉDOUARD LAVOIE Inc.

Entrepreneur général
Construction et réparation
commerciales, industrielles,
résidentielles
Vente de maisons

6556, rue Des Ormeaux
Ville d'Anjou

SERVICE DE PNEUS

 **Stadium** 

*Rechapage et Vulcanisation
Accumulateurs — Alignement de roues*

Eugène Turcotte
Président et gérant

1871, rue DeLorimier
LA. 4-1177

André Trudeau
Sec.-Trés.

LES AMIS DE LA REVUE

BIJOUTERIE



BIJOUTERIE D'ORSAY Ltée

Importateur et tailleur
de diamants

Roger Journault, prés.

402 est, rue St-Zotique,
Montréal, CR. 9-4526



Dr Yvon Cloutier

Chirurgien-dentiste

3253 est, rue Beaubien

Bur. : RA. 2-2678

GABRIEL MILLER

Entrepreneur

Electricité et plomberie

2290, 1ère avenue, Québec

Tél. : LA. 9-3107



Fondé 1914

Victory Tool & Machine Co. Ltd.

JOS. MATHIEU & FILS

Atelier mécanique de réparations
générales

Spécialités :

Manufacturiers de convoyeurs
à rouleaux, à courroies et à chaînes
Monte-charges

236-250, Rose de Lima, Montréal

WE. 1138



LA. 2-2161

WILSON FRÈRES ENRG.

Charlebois Frères, Props.

BOIS - CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

2537 est, rue Notre-Dame

Montréal



CR. 4-3503

GÉRARD LEBEAU

Rembourreur d'autos, housses,
vitres, capotes d'autos.

*Le plus grand atelier
du genre au Canada*

5940, rue Papineau

Montréal

• Succ. 6270 Upper Lachine

Le chasseur sachant chasser . . .

Chaussures
pour toute la famille

Clinique du pied

MONTREAL

MARC DELORME

916 est, rue Mt-Royal
LA. 1-3083



BOURBONNAIS & PEPIN

QUINCAILLERIE EN GROS
WHOLESALE HARDWARE

1575 est, rue Laurier, Montréal

LA. 6-4995



WE. 2-4955

ROLLAND GIROUX

BRÛLEURS À L'HUILE

2031, rue Saint-Antoine
Montréal



Exigez toujours les produits fabriqués par Fromage Champlain Inc. tels que Fromage Champlain et Pavillon et aussi les fameux "spreads" de table tels que Belmont, Coco, Pops Champlain et 4-As.

Fromage Champlain Inc.

J.-D. Thibault, prop.

SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Tél. 57

ADAMS POTATO CHIPS

150, boul. des Laurentides

Pont-Viau
MO. 4-3548

HENRI L. BÉLANGER & CIE

Comptables agréés

3826, rue St-Hubert
VI. 4-3412

PAUL COULOMBE INC.

Chauffage à l'huile et au gaz

Air chaud — eau chaude

3338, rue Bélair, Montréal 38
RA. 2-8741-8246

Huile "TERO" Enrg.

Huile à chauffage

Charles Vincent Montréal

1690, rue Gilford — LA. 6-3379

LABELLE, Henri-S., F.R.A.I.C.

ARCHITECTE

3, avenue Kelvin, Outremont
RE. 8-3434



COMPTONETTE INC.

J. BRASSARD, prés.

256 est, Ste-Catherine, Mtl.

Pépinère "Côte-de-Liesse"

Inc.

Fernand Bélisle

200, Côte-de-Liesse
Mont-Royal, RE. 8-1517

LA CIE LAVAL

Lavage de vitres

Murs, planchers, stores vénitiens, résidences, bureaux, magasins et manufactures.

Bureau : LA. 2-7982

Rés. : DU. 7-3886

8525, Henri-Julien
Montréal

UN. 1-5770

Me Luc Mercier

168, est rue Notre-Dame
Montréal

LA SOCIÉTÉ

SAINT-JEAN-BAPTISTE

des Trois-Rivières

BERNARD BENOIT

Linoleum, Stores Vénitiens, Stores de Toile, Rideaux, Draperies

11857 est, Notre-Dame,

Pte-aux-Trembles — MI. 5-5159

SANSSOUCY, Arthur

BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga
CL. 5-2839

G.-E. HOUDE

MONTREAL OXYGENE ENRG.

4890, 5e avenue - Rosemont
LA. 4-6957

SÉGUIN, Paul-Emile

NOTAIRE

6726, St-Hubert
CR. 1-8739

LA CIE ACADIA ENRG.

ENTRETIEN DE BUREAUX

LAVAGE DE VITRES, ETC.

2125, rue Masson Street,
Montréal

LA. 2-0751

PHARMACIE MICHON

1361 est, Mont-Royal, Montréal
L.A. 1-3659

- *Roland Michon, Pharmacien*

TESSO ELECTRIC REG'D.

(Paul Monastesse, prop.)

4707, rue St-Denis, Montréal
VI. 5-8505

Maison H. ROY Ltée

ÉTABLIE EN 1898

IMPRIMERIE — GRAVURE

marcel perrier, prop.

Deuil — Monuments

Faire-Part — Commercial

1419 rue St-Hubert, Montréal,
VI. 9-2448

ROY, Roméo

Spécialités pharmaceutiques

Longueuil, P.Q.
OR. 9-0349

DENIS, Arcadius

AVOCAT

86, rue Wellington Nord
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

LUCIEN BOULET, a.p.a.

Auditeur public accrédité

1660 Hélène Boulé, Québec

Tél. Bur. : MU. 1-4841
Rés. : MU. 3-4853

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques
VI. 5-1336

WE. 5-6316

J.-M. Valade
Président

Parisian Laundry Co. Inc.

Buanderie et nettoyage
de qualité supérieure

3550, rue St-Antoine
MONTRÉAL

Rolland Lefebvre Electrique

Chauffage électrique **INC.**

"Electro-Heat"

5220, rue Garnier, Montréal
L.A. 2-3986

AIMÉ GALARNEAU

ET COMPAGNIE

Comptables Agréés

237 ouest, Boul. Saint-Joseph
Montréal — CR. 4-2534*

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.

Courtier en assurances

3450 est, rue Jean-Talon
Montréal 38 — RA. 2-1627

Mario Du Mesnil

AVOCAT

4 est, rue Notre-Dame, Montréal

UN. 6-6913

482, rue Victoria, Saint-Lambert
OR. 1-9295

LAVIGNE, C.-E.

Courtier d'assurances

3750, rue Lacombe
RE. 9-1748

THERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 400

33 ouest, rue St-Jacques, Mtl
VI. 2-9768

L'ACTION NATIONALE

Vol. L, Numéro 6

— MONTRÉAL —

Février 1961

ÉDITORIAL

L'AFFAIRE DU RECENSEMENT

Grâce à l'intervention de la Chambre de Commerce de la Province de Québec, l'affaire du recensement a fini par prendre les proportions qui convenaient. En fait, cet éditorial était déjà imprimé quand nous est venue la nouvelle d'une révision de la politique gouvernementale. Il aura fallu en modifier l'introduction et la conclusion qui sonnait l'alarme. Mais il reste opportun de rappeler les étapes du débat et de mesurer l'importance de la victoire remportée.

Disons donc que depuis de nombreuses décennies déjà, l'Office fédéral de la Statistique pose aux citoyens du Canada, à l'occasion du recensement décennal, une question sur leur origine ethnique. On a cherché à savoir par là quelle était l'origine raciale, au sens large ou culturel, du premier ancêtre canadien de toutes les familles établies au Canada; à l'exclusion, bien entendu, des familles indiennes et esquimaudes, qui sont les seules véritables familles autochtones, c'est-à-dire d'origine ethnique proprement canadienne, et qui sont recensées sous les désignations "indien" et "esquimau". Combinée avec d'autres réponses sur la langue et la

religion, celle de l'origine ethnique permet de conserver, d'un recensement à l'autre, la proportion des origines européennes qui ont formé le Canada, d'en mesurer l'évolution linguistique et culturelle. Elle permet à chacun des groupes de mesurer ses effectifs. Elle a servi de base à la politique d'immigration, qui s'est proposée "de ne pas laisser se modifier la structure fondamentale des origines ethniques au Canada"; ce qui voulait dire dans le temps : faire entrer assez de Britanniques au Canada pour neutraliser les effets de la "revanche des berceaux". Etc. Etc.

À venir jusqu'à un passé relativement récent, les Canadiens français, peu tournés vers les études statistiques, ignoraient pour ainsi dire totalement cette source de documentation. Mais les statisticiens fédéraux la suivaient de très près. Ce sont les constatations qu'ils en tiraient qui donnaient naissance aux cris d'alarme lancés au Canada anglais, à tout moment, sur le danger que les Canadiens français devinssent la majorité au Canada vers 1971, ou autour de l'an 2,000. D'où l'effort poursuivi pour faire en sorte que les immigrants britanniques débarquent chez nous à plein bateau, de préférence à toute autre catégorie d'immigrés.

Avec le temps, cependant, nous avons nous aussi appris à travailler avec les statistiques. De plus en plus, nous nous sommes appuyés sur les données des recensements pour mesurer nos progrès dans les diverses régions du pays, progrès démographiques et progrès économiques. Et avec cette utilisation ont commencé à se manifester, chez les Anglophones, des inquiétudes et des réclamations pour faire disparaître la fameuse question. Elle contribuait, clamait-on, à perpétuer les

distinctions ethniques au Canada — à empêcher les Canadiens — en les rendant plus conscients de leurs appartenances culturelles — d'accepter le canadianisme tout court, de se contenter selon l'expression anglaise imagée d'être des "unhyphenated Canadians", des Canadiens qui ne sentent pas le besoin de se désigner par l'emploi d'un nom composé à consonnance raciale.

À ce moment-là, les statisticiens anglo-canadiens prenaient par ailleurs conscience de la baisse de la natalité au Canada français. Le danger d'une domination finale du Canada par les Canadiens français disparaissait. La fameuse règle de la politique d'immigration risquait dorénavant de jouer plutôt en faveur du maintien du pourcentage de Canadien français que de celui de Canadiens d'origine britannique. La statistique sur l'origine ethnique, en l'occurrence, devenait un embarras; en la supprimant et en faisant disparaître toute base possible de référence, il n'y aurait plus de risque de se voir reprocher de faire entrer trop de Britanniques au Canada. Il resterait toujours la statistique de la langue, mais comme celle-là agrège au groupe anglophone les Canadiens français anglicisés, le pourcentage de gens d'origine ethnique latine à maintenir dans le flot d'immigration baisserait avec les progrès de l'anglicisation. Autrement dit, de même que l'Union était bonne quand les Anglo-Canadiens étaient la minorité et obtenaient par là l'égalité de représentation au Parlement, et qu'il fallait passer à la représentation proportionnelle quand ils devinrent la majorité; de la même façon, la question sur l'origine ethnique était intéressante quand elle justifiait l'entrée de Britanniques au Canada afin d'empêcher les Canadiens français de

tirer avantage de leur taux de natalité plus élevé, mais elle cessait totalement de l'être si elle devait tendre à ralentir l'immigration britannique en fonction des possibilités d'immigration francophone !

Avec la guerre, un nouvel élément intervint. Les citoyens d'origine allemande, en particulier, se mirent à ne pas trop aimer la mention de leur appartenance culturelle. Le fait que l'Allemagne nazie était notre ennemie, et que les atrocités anti-juives avaient mis le pays au ban de l'opinion internationale, ne les rendait pas particulièrement fiers de se dire Allemands. Ils insistaient pour n'avoir pas à déclarer autre chose que de se dire Canadiens; c'est-à-dire qu'ils préféraient s'en tenir à déclarer leur citoyenneté, et à ne rien dire soit de leur lieu de naissance, soit de leur origine ethnique ou de celle de leurs parents. À cela s'ajoutèrent dans l'après-guerre les craintes non fondées — puisque le recensement est confidentiel — mais compréhensibles chez des Européens habitués au règne de la terreur, des réfugiés conscients que les Gestapos de leurs pays respectifs ont le bras long.

C'est vers 1950 surtout que tous ces facteurs mis ensemble provoquèrent le plus fort cri. Nous étions encore proches des souvenirs de guerre; et les partisans anglo-saxons de l'assimilation au Canada se rangèrent derrière les arguments de certains Néo-Canadiens pour mousser leur cause. Ils trouvèrent un champion particulièrement sensibilisé à l'affaire, sous tous ses aspects, en M. Diefenbaker, un Canadien dans l'âme, un avocat de toujours du canadianisme tout court le plus entier, un descendant d'immigré apparemment pas très heureux de son nom à consonance germanique.

Ils gagnèrent une première manche à l'occasion du recensement de 1951. Des instructions furent données aux recenseurs d'accepter la réponse "canadienne" à la question sur l'origine ethnique si, après tous les efforts faits pour l'en dissuader, un recensé refusait de s'en laisser dissuader et insistait pour se déclarer ainsi. C'était une erreur grave, car dans un recensement, opération scientifique, on n'accepte pas une réponse fautive parce qu'un entêté veut absolument répondre une fausseté. On met "refus de répondre", ou "inconnu", ou "non déclaré"; et on laisse l'entêté avec son opinion. Car la réponse "canadienne" à la question sur l'origine ethnique est évidemment fautive, puisqu'en core une fois à l'exclusion des Indiens et des Esquimaux, il n'est jamais exact d'affirmer que le premier ancêtre d'un Canadien est né au Canada. L'erreur cependant était minimisée par le fait qu'il n'était nulle part suggéré au recenseur que la réponse "canadienne" pouvait être une bonne réponse; elle n'apparaissait pas comme telle au questionnaire; le recenseur devait en somme l'écrire tout au long de lui-même dans un espace blanc et était ainsi incité à la recevoir le moins possible. Au moment des compilations, les statisticiens fédéraux n'ont nullement tenu compte de ces réponses, et pour cause; ils les ont incluses dans une des catégories générales, telles que "inconnue" ou "non déclarée".

Depuis 1951, le mouvement en faveur de la disparition de la question s'est continué. En 1952-1953, la loi du recensement fut amendée de façon à ne plus rendre légalement obligatoires les questions sur l'origine, la langue, la religion, etc... Puis, à l'intérieur même de l'Office fédéral, on a commencé à réduire

les détails publiés en fonction de ces questions. Quand, après bien des démarches pour les obtenir directement, auxquelles des réponses vagues étaient faites sur de supposées impossibilités, les intéressés eurent été mis au pied du mur, on concéda que les compilations demandées auraient été possibles d'après les documents de base, mais qu'elles ne l'étaient plus parce que les documents de base avaient été détruits ! Évidemment, entretemps, des mois et des mois de démarches s'étaient écoulés !

Au nouveau recensement de 1956, la question sur l'origine ethnique ne fut pas posée, comme plusieurs autres questions d'ailleurs. La bonne raison donnée fut que ce recensement ne constituait qu'une vérification intermédiaire, entre les grands recensements décennaux; et qu'on s'en tenait aux questions les plus centrales. Mais dans les cercles bien informés, il se disait couramment que cette bonne raison serait l'occasion de faire tomber la question, comme par distraction, au recensement de 1961.

Effectivement, avec M. Diefenbaker au pouvoir, qui en avait tellement réclamé la disparition quand il était dans l'opposition, des indications claires se manifestèrent dans ce sens. Il y eut des protestations; et l'Office fédéral de la Statistique entreprit une enquête auprès des divers organismes sur l'opportunité de maintenir les diverses questions qui avaient été posées au recensement de 1951. Au bout de cette enquête, et en fonction des revendications de plus en plus précieuses venant de la province de Québec, le ministre du Commerce du temps, M. Churchill, répondit à un député en Chambre, au printemps de 1959, que la question sur

l'origine ethnique serait maintenue au recensement de 1961 et que, comme en 1951, les Canadiens pourraient déclarer qu'ils sont d'origine "canadienne, anglaise, française, etc. etc."

Dans les milieux politiques canadiens-français on se montra satisfait de la réponse. Il fut dit que le gouvernement en était arrivé à un honnête compromis. En effet, la question serait posée : ceux qui veulent dévoiler leur origine véritable répondront; ceux qui ne le veulent pas pourront librement déclarer qu'ils sont Canadiens ! N'est-ce pas ce qu'il y a de plus démocratique ! Mais L'Action Nationale, dans son édition de juin 1959, attacha le grelot. Ce n'était pas un honnête compromis, y disait-on; car si la réponse "canadienne" est admise comme une réponse régulière, le recensement s'en trouvera complètement faussé. Tous les citoyens canadiens peuvent répondre ainsi; dans ces conditions, nous ne saurons plus vraiment combien il y a de Canadiens dont les ancêtres sont d'origine française, ni dans Québec, ni ailleurs. Si la situation actuelle est maintenue par exemple, nous pourrions tout aussi bien ne nous réveiller qu'avec 60% ou moins de Canadiens d'origine française dans Québec aux statistiques officielles de 1961, parce qu'une certaine proportion des nôtres auront été induits, par inadvertance ou par distraction, à se dire d'origine canadienne. Autrement dit, la solution adoptée pose la question au questionnaire, mais organise une façon d'y répondre qui équivaut à la faire disparaître, en en faussant complètement le sens et le résultat.

La réponse elliptique du ministre au député trompa cependant nos organisations canadiennes-fran-

çaises, qui ne jugèrent pas à propos d'intervenir. Le ministre n'avait-il pas dit que les gens pourraient répondre "comme au recensement de 1951". Or la situation de 1951 était encore assez mal connue à ce moment-là, parce que ce qui s'y était passé n'avait paru ni au questionnaire, ni aux compilations. Outre la mention au document très spécial des instructions aux énumérateurs, rien n'indiquait nulle part que la réponse "canadienne" y avait été admise; et effectivement elle ne l'avait pas été comme réponse normale. La réponse du ministre montrait qu'il y avait anguille sous roche, mais en une matière en somme aussi technique, les dirigeants de nos organismes s'en sont tenus au "ce sera comme en 1951". Et ils passèrent outre.

Nous savons maintenant qu'en février 1960, le ministre donnait instruction formelle à l'Office de la Statistique (indiquant d'ailleurs qu'il y avait des projets en ce sens et que sa réponse au député était affectée de graves restrictions mentales), d'inscrire l'origine "canadienne", sur la formule du questionnaire, comme l'une des réponses normales à la question sur l'origine ethnique; et même de la mettre en premier ! Il devenait alors évident (ce qui ne s'est su officiellement qu'après la publication du questionnaire en juin 1960) que nous avions affaire à une opération subversive et que les choses ne se passeraient pas comme en 1951, tel que promis.

S'il n'y avait pas eu, de la part des statisticiens officiels, la résistance dont nous parlerons, et les interventions qui se sont manifestées depuis, il est assez facile de voir ce qui se préparait. L'énumérateur se serait présenté chez le recensé. Il lui aurait lu la ques-

tion sur l'origine ethnique; et dans la lecture des réponses possibles qu'il aurait pu lui faire pour l'éclairer sur le sens de la question, il aurait donné en premier l'expression "canadienne". Dans bien des cas, le recensé aurait trouvé la chose raisonnable; il aurait dit un "oui" à la première mention, et c'est celle-là qui l'aurait emporté dans beaucoup de cas. De toute façon, la liste des réponses suggérées l'aurait jeté dans la confusion; il aurait toujours eu à opter entre la mention "canadienne" et une autre, avec autant de chance que la première l'emporte sur la seconde, sauf si ses convictions eussent été bien accusées. Or la chose a déjà été expliquée précédemment : l'option "canadienne" est une fausse réponse. Au recensement suivant, on aurait ensuite laissé tomber la question en prétextant que les réponses obtenues sont trop équivoques.

C'est parce que les statisticiens de l'Office ont tout de même une réputation professionnelle à soutenir vis à vis des spécialistes, notamment des organismes similaires à l'étranger, qu'ils n'ont pu avaler complètement la chose. Pour eux, ou bien on supprime une question, ou bien on y répond convenablement. C'est pourquoi, tout en se soumettant forcément à la décision ex cathedra du Ministre, ils ont quand même gagné d'indiquer aux énumérateurs, dans leurs instructions, que la réponse "canadienne" n'est pas bonne et qu'il faut ne l'accepter qu'en tout dernier ressort. On voit le baroque de la situation : un questionnaire est soigneusement préparé et imprimé, avec instructions aux énumérateurs de ne pas le considérer comme satisfaisant et d'éviter de l'utiliser comme tel ! En dépit des instructions, en telle occurrence, il y aurait eu danger que des centaines d'énu-

mérateurs suivent le questionnaire, soit parce que tous ne respectent pas toujours scrupuleusement les instructions reçues, soit parce qu'ils ne les ont pas bien comprises, soit parce qu'ils ne se donnent pas la peine d'en tenir compte, ou soit encore parce que dans certaines parties du pays des instructions politiques plus ou moins secrètes leur auraient pu être transmises par divers groupes de suivre le questionnaire afin de saboter la question.

Mais enfin la question semble bien définitivement réglée. Le questionnaire sera réimprimé; la question elle-même améliorée et les réponses, sans ambiguïté. C'est une grande, une très grande victoire. Je n'ai pas, pour ma part souvenance, d'en avoir connu ou entendu raconter de pareille, dans le sens précis — non pas d'une revendication plus ou moins couronnée de certains résultats, mais d'une revision aussi directe, aussi évidente, aussi complète face à une réclamation précise ou bien fondée du Canada français, après une campagne relativement courte et loin encore de son paroxysme.

A quoi faut-il l'attribuer ? Sans doute d'abord à la détermination que nous avons montrée tout de suite de mener la lutte jusqu'au bout. Sans doute aussi au fait que la Législature de Québec, à l'unanimité, a consentie à se joindre aux revendications populaires et à les appuyer. Mais aussi au travail d'une partie de la députation canadienne-française à Ottawa. Les nouvelles nous ont laissé l'impression qu'elle n'avait pas été tout à fait aussi ardente, dans son ensemble, qu'elle l'aurait pu ou dû. Mais elle paraît avoir fait quand même sensiblement mieux que ce à quoi nous avons été habitué dans le passé, dans un passé pas si lointain par exemple pour

ce qui est de l'affaire du Château Maisonneuve. Il y a au surplus des raisons de croire que même s'il a paru peut-être un peu trop défendre la politique ministérielle en public, au premier abord, le nouveau secrétaire d'Etat, M. Noël Dorion, a su se montrer particulièrement pressant auprès du premier ministre, afin de lui faire comprendre le point de vue du Québec. Ce que celui-ci a finalement accepté, alors que la chose avait toutes les raisons de lui être particulièrement difficile.

Il faut certainement marquer l'événement d'une pierre blanche; et rendre hommage à qui hommage est dû. Il est vrai que nous n'avons que strictement obtenu pleine justice. Mais ce fait lui-même est si rare dans l'histoire de nos relations avec Ottawa, que nous aurions tort de minimiser l'importance de l'effort que l'actuel gouvernement a dû faire; et de la bonne volonté qu'il manifeste à l'égard de la reconnaissance de nos droits.

Le directeur

**BIENTÔT
NUMÉRO SPÉCIAL**

◆ ACADIE 1961 ◆

**VOYEZ LE SOMMAIRE
PAGE 583**

FIN DU RÉGIME COLONIAL

par Jacques Poisson

1 — Les pays francophones et la décolonisation

Le 14 décembre dernier, à l'Assemblée générale de l'O.N.U., 89 membres sur 99 votaient pour une résolution proclamant la fin du "colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations", selon les termes mêmes du texte. Le Canada, fait à noter, était au nombre des 89.

Le débat sur la question avait duré plusieurs jours et donné lieu à une véritable orgie de paroles sur le devoir de la décolonisation et sur les vertus de l'indépendance. Son compte rendu m'a semblé un remarquable témoignage sur la révolution des rapports entre les peuples. Certes, nos journaux avaient fait état des émancipations successives de telle et telle colonie, mais un peu comme s'il s'était agi de faits divers, d'événements lointains et détachés. Sauf quelques articles et quelques reportages, dont ceux de M. Jean-Marc Léger, je ne crois pas que notre presse nous ait permis de prendre vraiment conscience du phénomène mondial de la décolonisation. C'est pourquoi il m'a paru à propos de signaler aux lecteurs de l'Action Nationale les discours de l'O.N.U. sur cette question. Ne marquent-ils pas, comme ceux qui ont alimenté la Révolution française il y a près de deux siècles, une ère nouvelle pour une grande partie de l'humanité ? En outre, j'ai relevé, à l'intention de ceux qui ne se procureraient pas les procès-verbaux des séances consacrées au colonialisme, quelques passages caractéristiques d'un certain nombre d'interventions en langue française.

Si j'ai choisi celles-là entre toutes, c'est que nous aurions avantage à mieux connaître tous les peuples d'expression française, ainsi qu'à étudier leur évolution, leurs idées, leurs oeuvres et, en l'occurrence, leurs conceptions sur le problème du colonialisme. Du même coup, on pourra constater comment les élites de ces peuples manient la langue française, ils y déploient une aisance, hélas ! encore exceptionnelle au Québec. C'est là un fait sur lequel j'exhorte nos éducateurs à méditer longuement, même s'ils devaient, pour cela, sacrifier quelques heures de théorie pédagogique, quelques lectures savantes sur l'enseignement progressif de la langue maternelle.

Cédons maintenant la parole à nos frères d'Afrique, d'Asie et d'Europe :

M. Cardoso (Congo-Léopoldville) :

"... Demain l'Afrique une et indivisible décolonisera les peuples encore soumis à l'arbitraire; elle ne peut en effet être l'unique continent de décolonisation. Demain l'Afrique donnera au monde un visage plus humain afin que ne soit pas trompé le véritable espoir des hommes : vivre en paix."

Si on ne se laisse pas trop captiver par l'intérêt de ces citations, on remarquera sans doute l'usage fréquent du mot "décoloniser" qui ne figure pas encore dans les dictionnaires, malgré sa vogue et ses connaissances, mais qui est sûrement installé dans la terminologie contemporaine de l'évolution politique.

M. Nong Kimmy (Cambodge) :

"J'ai l'honneur de présenter formellement devant l'Assemblée générale le projet de déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenus dans le document A/L 323, au nom des coauteurs suivants : Afghanistan, Arabie Saoudite, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Ethiopie, Ghana, Libye, Maroc, Népal, Nigéria, Pakistan, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie et Turquie..."

Précisons ici que bien d'autres pays se sont associés au projet de résolution afro-asiatique, puisque leur nombre s'élevait à 44 le jour de la mise aux voix. Quant au terme "coauteurs", enfant bâtard de la traduction et de "co-sponsor", il a pu surprendre certains lecteurs avertis des questions de langue, ou simplement habitués à des modes de penser plus conformes au génie du français. L'abus des préfixes sévit à tel point en Amérique anglo-saxonne que le mot "parents", s'il était à recréer aujourd'hui, prendrait la forme de "co-parents". Cette innocente manie est en train de gagner quelques-uns de nos intellectuels. L'un d'entre eux n'a-t-il pas proposé au *Devoir* le rôle d'"officine (?) de pré-législation". Si l'on adoptait ces manières de parler, la police deviendrait un service de "post-législation", la pègre, une "couche sociale anti-législatrice", les prisons, des "asiles d'anti-législateurs", et les députés, des "péri-législateurs". Nonobstant quelques failles de ce genre, la qualité des discours français de l'O.N.U. est plus que satisfaisante, en général.

"... En présentant ce projet de déclaration, nous tenons à informer l'Assemblée générale que nous avons apporté le plus grand soin à sa rédaction et à sa mise au point. Nous nous sommes efforcés, en particulier, au cours de nos travaux, de trouver des formules et des solutions qui puissent — du moins nous l'espérons — recueillir l'agrément du plus grand nombre possible de délégations, sinon l'unanimité de l'Assemblée générale. Les coauteurs de ce document lancent donc un appel à toutes les délégations pour qu'elles examinent ce projet avec un esprit ouvert et dans le but de mettre un terme à une situation désormais périmée dans l'histoire de l'humanité : celle de la domination d'un pays par un autre pays, celle de l'exploitation d'un peuple par un autre peuple...

Malgré toute la vigueur de ses propos, le délégué du Cambodge paraîtra bien modéré, par comparaison, quand se fera entendre celui du Mali, l'ancien Soudan

qui n'a pu obtenir l'intervention de la France contre le Sénégal lorsque celui-ci eut décidé de se retirer de la fédération malienne. Pour les pays comme pour les hommes, les idées et les attitudes, et surtout le ton, sont étroitement liés aux circonstances.

M. Aw (Mali) :

"... Le processus de la libération est donc enclenché (sic) et il est irréversible. Comme l'a dit Abraham Lincoln, "on peut tromper tout le peuple une partie du temps ou une partie du peuple tout le temps, mais on ne peut pas tromper tout le peuple tout le temps".

Nous voudrions dire aux colonialistes de la quatorzième heure que le point critique de la libération des peuples sous domination a été franchi en 1960. La prise de conscience est désormais universelle et toutes les tentatives d'assimilation des originaires des colonies aux ressortissants des métropoles seront vaines. Car il est à signaler que la métropole n'est jamais sincère dans ce désir d'assimilation; l'assimilation lui pose toujours des problèmes insolubles; elle est en opposition directe avec les intérêts de la métropole, intérêts qui sont essentiellement fondés sur la frustration de celui qu'on prétend rétablir dans ses droits...

Le délégué de Mali s'est exprimé comme bien peu de Canadiens français ne sauraient le faire. Toutefois il parle d'un processus "enclenché", ce qui signifie exactement le contraire de ce qu'il voulait dire sans doute, c'est-à-dire "déclenché", ou peut-être "engagé". Confusion des termes ou simple lapsus, je ne sais, mais chose certaine, l'ensemble du discours atteste que l'enseignement du français a donné au Soudan, comme dans les autres colonies françaises, des résultats que nous serions avisés d'étudier de plus près.

De son côté le délégué du Tchad a touché la corde sensible de la charité chrétienne. L'idéologie de l'indépendance dispose de tout un arsenal d'arguments,

M. Toura Gaba (Tchad) :

«... de tous les débats auxquels elle a eu l'honneur de participer, ma délégation considère celui qui nous occupe en ce moment comme étant de loin le plus important parce qu'il conditionne à la fois le présent et l'avenir. Le colonialisme n'est pas étranger aux maux dont souffre notre infortunée planète... Se réclamant de la civilisation chrétienne faite — on nous l'a appris — de charité, de justice, de l'amour du prochain, que sais-je encore ? les représentants des nations incriminées ne manqueront pas d'être en proie à des contradictions et, comme tant d'autres de leurs coreligionnaires, en butte à un redoutable cas de conscience. Ils savent pertinemment les conséquences heureuses ou désastreuses, selon le cas, du vote qu'ils vont émettre à la fin de ce débat. Jamais vote n'a revêtu une telle importance pour toute une planète et la race blanche en particulier, immobilisée par son congénital instinct de conservation. Jamais, par la faute d'une poignée d'attardés qui s'obstinent à se cramponner aux vestiges d'un passé révolu, la chrétienté, dont cette race est si fière, apparemment, n'a été aussi en danger dans les pays dépendants. Jamais, dans ces colonies, les autres religions n'ont connu autant de popularité.

Ma délégation veut espérer que les colonialistes feront, cette année, un geste de grandeur. Elles ne sauraient être inférieures à celles qui, volontairement, ont reconnu la nécessité de la décolonisation.

On ne craint pas de proclamer à tous les vents qu'on est libre, qu'on est démocrate. Mais un démocrate libre peut-il opprimer d'autres hommes ? On ne saurait dénier à d'autres peuples ce qu'on demande pour soi-même...

Ici, au Québec, les sociaux-démocrates sont pour l'émancipation des peuples d'Afrique et d'Asie. En ce qui concerne l'Amérique, ils iraient peut-être jusqu'à admettre l'indépendance de la Guyane française et de la Guyane hollandaise, mais non pas de la Guyane britannique, car il serait un tantinet imprudent de vouloir attacher le grelot au cou d'un chat, ma foi ! encore trop fort en griffes et bien près de nous.

M. Ismaël Touré (Guinée) :

Jusqu'en 1950, la grande majorité des peuples du continent de prédilection du colonialisme, l'Afrique, vivaient sous la domination étrangère. Seuls trois Etats : la province égyptienne de la République arabe unie, le Libéria et l'Ethio-

pie jouissaient de leur indépendance nationale. Autrement dit, il y a dix ans, la population libre du continent africain ne s'élevait qu'à quarante-cinq millions d'habitants répartis sur une superficie de 2,300,000 kilomètres carrés. Le mouvement de libération qui a pris naissance après la dernière guerre mondiale a eu pour résultat, au cours des huit années allant de 1950 à 1958, la libération d'une population de trente-sept millions d'habitants répartis sur 5,250,000 kilomètres carrés. Pour les statisticiens, cela représentait déjà un progrès important. En effet, cette première poussée de libération traduisait une augmentation de plus de 100 pour 100 en étendue géographique de territoire libérés et de plus de 80 p. 100 en ce qui concerne la population libérée. On sait que ce progrès a connu un bond gigantesque au cours de l'année 1960. En reprenant les chiffres, nous constatons, au total, quatre-vingt-deux millions d'habitants pour 7,500,000 kilomètres carrés ayant passé du régime colonial à la souveraineté à la date du 31 décembre 1958. Or, dans la seule année 1960, dix-sept Etats d'Afrique ont recouvré ou vont recouvrer leur indépendance, totalisant plus de quatre-vingt-cinq millions d'habitants pour 12 millions de kilomètres carrés... Sur ce continent, il n'y a plus à libérer que le dernier tiers, mais ce tiers représente tout de même plus de soixante millions d'habitants et 9,500,000 kilomètres carrés qui sont encore sous domination étrangère. Avec l'accession de ces soixante millions d'hommes et de femmes à l'indépendance nationale, on pourra considérer le phénomène colonial, sous son aspect politique, comme effectivement mort.

Voilà des précisions qui devraient plaire aux esprits positifs. Que les autres passent au plus vite au discours de M. Diop, qui est dans une toute autre veine :

M. Diop (Sénégal) :

Nous assistons avec ce débat aux assauts ultimes de la conscience universelle contre les combats d'arrière-garde et les derniers soubresauts des pays qui veulent maintenir, contre vents et marées, leurs possessions coloniales.

L'histoire coloniale est une vieille histoire, vieille comme le monde. C'est l'éternelle histoire de l'exploitation de l'homme par l'homme par les voies et moyens de la force brutale. *Homo homini lupus*, disaient déjà les anciens.

... la délégation du Sénégal a apposé sa signature sur un projet de résolution demandant que, partout, en Afrique et ailleurs, les nations dépendantes deviennent enfin des nations libres, souveraines et indépendantes.

M. Diop parle en véritable anti-social-démocrate : africain, il réclame la fin du colonialisme pour l'Afrique d'abord et pour le reste du monde par surcroît. Nos progressistes et nos émancipés souhaitent au contraire que de tels bouleversements se produisent ailleurs, très loin, et qu'ils ne compromettent pas dans nos frontières le fruit de leurs compromissions. Autre pays, autres moeurs !

M. Champassak (Laos) :

Appartenant à un pays bouddhiste, le peuple lao a toujours manifesté une répugnance à toutes les formes de domination, qu'elles soient idéologiques ou matérialistes. Nous estimons que l'humiliation est pire que la misère, car l'homme peut s'accoutumer à la faim mais ne s'habitue jamais à l'humiliation. Instruits dans des principes de tolérance et d'humanisme, nous nous refusons cependant à regarder ce problème seulement dans son aspect négatif. Nous soutenons énergiquement les efforts des peuples qui luttent pour leur indépendance et leur liberté. L'autodétermination, à notre avis, est la seule voie susceptible non seulement de changer la conscience politique des peuples, mais aussi de rétablir la concorde. Nous considérons que le mouvement d'émancipation est irrésistible et irréversible, mais nous sommes contre ceux qui entretiennent le ferment de la haine, ceux qui utilisent des slogans explosifs pour des motifs sociaux ou raciaux, ou tout simplement pour détourner les difficultés politiques, car nous estimons que ce sont là des formes d'avilissement de la pensée humaine incompatibles avec les principes moraux...

Chez M. Champassak la charité et le sentiment de liberté coïncident. A Québec et à Montréal, on est séparatiste à 20 ans et gonflé à bloc de fraternité universelle (internationaliste) à 40. Et que survient-il plus tard ? Eh bien ! à 60 ans on est complètement "arrivé". Quelques-uns de nos maîtres à penser — de nos rhinocéros, dirait Ionesco — connaissent très bien cette évolution, et la considèrent même comme la seule normale. Secrètement, ils soupçonneraient même Adenauer, de Gaulle, Nehru, Bourguiba, et jusqu'à Nasser, qui n'a pas encore dépassé

l'âge des épanchements fraternels, de tricher, de se faire passer pour beaucoup plus vieux qu'ils ne sont, ou d'être demeurés des adolescents.

M. Kara (Niger) :

Ma voix, qui est celle d'un pays sorti, il y a à peine quelques mois, de l'ombre de la colonisation, ne sera pas timide. Je désire tout de suite affirmer solennellement que mon pays, qui a lutté durant des années pour que se brise le carcan du colonialisme, est fier d'ajouter son nom à la longue liste des nations qui proposent à l'adoption de cette Assemblée la résolution A/L. 323, sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés.

J'ai dit que ma voix ne sera pas timide. Elle ne sera pas haineuse non plus. Je ne voudrai la rendre passionnée que lorsqu'il s'agira du droit à la liberté, du droit à la dignité, droits fermement reconnus par la Charte, qu'il faut de toute urgence accorder aux peuples vivant sous la domination étrangère...

M. Akakpo (Togo) :

Les Nations Unies, au cours de la présente quinzième session, vont, au nom de quatre-vingt-dix-neuf Etats, ouvrir une nouvelle page de l'histoire de l'humanité. Elles sont aujourd'hui confrontées avec l'examen de la question très importante de l'abolition de colonialisme, intitulée "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". La nouvelle page de l'histoire va, j'en ai la conviction, s'ouvrir sur un monde nouveau où tous les peuples, quels qu'ils soient, et quel que soit le lieu où ils se trouvent sur cette planète, doivent être libres et égaux. Le colonialisme n'est plus admis de nos jours, car il a toujours été et est encore plus, au milieu de ce XXe siècle, un phénomène honteux, hideux, à repousser. Ce n'est pas un exploit dont les colonialistes doivent s'enorgueillir...

M. Ammoun (Liban) :

L'histoire de l'humanité est celle d'une libération continue — libération de la domination de l'homme par l'homme, qu'il s'agisse des individus, ou des collectivités et des peuples, c'est-à-dire, de l'esclavage et du colonialisme...

M. Parisis (Belgique) :

La Belgique a spontanément mis un terme au régime colonial. L'indépendance qui a été proclamée le 3 juin 1960 à Léopoldville n'était pas le résultat de luttes séculaires ou

la fin d'un régime d'oppression. Le transfert des pouvoirs était complet, sans réserves; il n'a jamais été question d'y revenir. Les Belges n'ont pas d'autres colonies...

M. Lehyet-Paboka (Congo-Brazzaville) :

En prenant la parole au sein de cette auguste assemblée des Nations Unies, je n'ai nullement la prétention d'apporter un remède, un appui, un apaisement au malaise évoqué au cours des multiples discours qui ont été prononcés ici au sujet du régime colonial. Bien au contraire. Les nombreux orateurs qui m'ont tour à tour précédé à cette tribune ont déjà tout amorcé, tout diagnostiqué, et ils ont les uns comme les autres, mis le doigt dans l'incurable plaie du colonialisme sous toutes ses formes et sous toutes ses aspirations...

M. N'Goua (Gabon) :

Dans son dernier rapport, qui a été distribué aux délégations, le Comité de renseignements relatifs aux territoires non autonomes a constaté que : "... les Etats membres administrants, comme tous les autres Etats membres, sont d'accord pour reconnaître que les populations des territoires non autonomes sont toutes en droit d'accéder sur un pied d'absolue égalité et sans distinction de race, de couleur ou de religion, à une indépendance complète, ou, si elles le préfèrent, à une forme d'autonomie complète librement choisie et que c'est à elles-mêmes qu'il appartiendra de déterminer leur futur statut". Voici clairement défini le principe de base sur lequel, je veux l'espérer, tout le monde est d'accord dans cette Assemblée...

D'autres délégués se sont aussi exprimés en français, notamment ceux de la Tunisie, de l'Iran, de la Libye, de la Bulgarie, de la Roumanie, de l'Albanie, de la Grèce et de l'Italie. L'espace dont je dispose ne me permet pas cependant de les citer tous, sans compter que de ces derniers seuls la Tunisie compte par les pays dits "d'expression française".

Enfin, que conclure de toutes ces interventions en langue française et de l'ensemble du débat sur la décolonisation ? Le 15 décembre dernier, *La Presse*, pour sa part, coiffait une dépêche PC-AFP du titre : "*L'O.N.U. approuve l'arrêt de mort du colonialisme*". Et plus près

de l'État, M. Nesbitt, chef de la délégation du Canada à l'O.N.U., a félicité les parrains de la résolution en déclarant : "C'est un événement digne de mention que 43 pays, dont certains ont connu le colonialisme, s'accordent sur le contenu d'une résolution de cette envergure et de cette profondeur, dans un domaine qui prête tant à la controverse" (traduit de l'anglais).

Pour ma part, je remarque surtout que la question du colonialisme passionne le monde entier, à l'exception de quelques peuples, tel celui du Québec, demeurés à l'écart des grands mouvements idéologiques. À quoi attribuer ce manque d'intérêt, sinon à la tutelle psychologique où maintiennent notre sentiment national d'infériorité et au dirigisme anglo-saxon de l'opinion ?

Certes les problèmes de la dépendance se posent en Amérique autrement que dans les autres parties du monde, mais cela ne nous excuse nullement de notre attitude d'ingénu ou de faux ingénu en ce domaine. Notre continent sera lui aussi gagné à son tour par la fièvre de l'émancipation. Déjà Cuba a tracé la voie dans la lutte contre le "néo-colonialisme". Nombre de républiques sud-américaines éprouvent dès maintenant les premières atteintes de la contagion "fidéliste". Nous serons donc amenés un jour ou l'autre à prendre parti. Ne serait-il pas plus sage de nous y préparer aujourd'hui, à un moment où le détachement et la sérénité sont encore faciles ?

Au Canada anglais, on voit poindre depuis quelque temps des résistances contre la pénétration américaine. Certains groupes d'universitaires seraient résolument anti-américains dans le domaine de la culture. Sur le plan économique également on s'inquiète de l'occupation du Canada par le capital de nos puissants voisins.

Chez nous la situation est difficile à analyser. Le premier ministre lui-même s'est prononcé contre notre colonisation culturelle par les revues traduites ou adaptées de l'anglais. D'autre part, nos institutions d'enseignement continuent de se modeler sans cesse davantage sur celles des Etats-Unis. Il y a, il est vrai, une forte réaction contre le "joual", sorte de produit bâtard et chétif d'un français appauvri et provincial et d'un *basic English* nord-américain, mais je n'y vois encore aucune forme d'anticolonialisme intégral. Alors les seules manifestations indépendantistes pouvant se rattacher au phénomène mondial de la décolonisation seraient celles que nous trouvons chez nous dans les mouvements fondés par MM. Raymond Barbeau, Raoul Roy et André d'Allemagne.

II — Le Québec et la décolonisation

L'idéal de la décolonisation s'identifie donc chez nous à trois groupes : l'Alliance laurentienne, créée en janvier 1957; l'Action socialiste pour l'indépendance du Québec et le Rassemblement pour l'indépendance nationale, fondés tous deux en septembre dernier. Le premier de ces trois mouvements n'a pas tardé à se doter d'un organe de propagande : la *Laurentie*. Le second, au contraire, est issu en quelque sorte d'un périodique, puisqu'il doit sa naissance aux amis de la *Revue socialiste*, dont le premier numéro était déjà paru depuis avril 1959.

Avant de définir ces trois ligues d'émancipation nationale, il convient de mentionner les Chevaliers de la Table ronde, cercle alliant, me dit-on, les plaisirs de la gastronomie à l'action politique, ainsi que les revues *Tradition et Progrès*, *Cahiers de la Nouvelle-France* et *Québec libre*, qui luttent ou ont lutté chacune à sa façon pour la liberté du peuple canadien-français.

Passons dès maintenant à l'Alliance laurentienne, et laissons-lui le soin de se définir elle-même. Dans le numéro de mars 1958, la *Laurentie*, expose avec une logique impeccable ses cinq grands principes :

- 1) La vérité politique : la pleine autonomie, la liberté constitutionnelle et la souveraineté nationale pour la Province et l'Etat du Québec qui sortira de la Confédération canadienne et du Commonwealth britannique et deviendra la REPUBLIQUE DE LAURENTIE.
- 2) La vérité économique : l'établissement du CORPORATISME COMMUNAUTAIRE adapté à nos besoins et selon la doctrine sociale de l'Eglise.
- 3) La vérité sociale : un régime de JUSTICE ET DE PAIX pour tous les citoyens et la protection de la famille et de la personne humaine contre les erreurs matérialistes modernes.
- 4) La vérité culturelle : l'épanouissement du peuple selon son génie propre par la CIVILISATION ET L'HUMANISME FRANÇAIS.
- 5) La vérité religieuse : une vie spirituelle ardente et profonde, un renouveau dans et par la RELIGION CATHOLIQUE.

Voilà qui résume assez fidèlement l'idéologie de l'Alliance laurentienne.

Celle de l'Action socialiste pour l'indépendance du Québec ne se réduit pas facilement à quelques thèmes. La Revue d'avril 1959 l'expose en pas moins de 100 propositions, et celles-ci ne se prêtent guère à une analyse rapide et concise. Je me bornerai donc à en dégager quelques-uns des aspects les plus caractéristiques.

Lisons d'abord le premier point, dont découlent les 99 autres :

"L'humanité est divisée par deux luttes constantes et enchevêtrées : verticalement entre peuples subjugués ou opprimés et nations impérialistes ou expansionnistes, horizontalement entre travailleurs exploités et couches sociales bourgeoises ou dirigeantes. Ces deux combats varient d'intensité selon les temps et les lieux ou se démêlent, s'éclaircissent parfois jusqu'à ne former qu'une seule bataille principale : dans un camp un peuple presque entièrement prolétarisé, dans l'autre une grande bourgeoisie en forte majorité étrangère. Tel est le cas des Canadiens (français) actuellement".

Plus loin le manifeste est dirigé contre Ottawa et la Confédération, sorte de "création artificielle de la bourgeoisie d'origine britannique, et de ses valets canadiens (français)" tendant à "organiser une économie d'envergure trans-continentale", et qui aurait en outre pour effet de favoriser la "rupture de certains éléments canadiens (français) d'avec leur milieu originel" et de les éloigner "des luttes essentielles au progrès de leur peuple". Ces transfuges sont qualifiés d'"émigrés de l'intérieur".

Quant au séparatisme, il ne serait pas une solution immédiate, étant donnée la "faiblesse où se trouve actuellement le peuple canadien (français)".

"Dans les conditions capitalistes présentes, il jetterait le Québec sous la férule des monopoleurs étrangers et à la merci de la vieille bourgeoisie décadente et ultra-conservatrice. Le séparatisme actuellement, sans une période plus ou moins longue de construction socialiste intensive, qui devra être une vaste entreprise de décolonisation, n'est pas avantageux".

Selon d'autres propositions, le corporatisme serait incapable de faire disparaître le capitalisme et ses maux les plus intolérables : crises économiques, chômage, misère dans l'abondance et guerres impérialistes. Quant au coopératisme, il ne procurerait pas de direction politique et, partant, ne constituerait pas un moyen d'affranchissement national.

La 56e proposition fustige la gauche pancanadienne, qui ne serait pas authentique, car le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le respect de la nationalité seraient des principes fondamentaux du socialisme. La "pseudo-gauche" nous mènerait donc à l'assimilation...

Devant l'abondance des sujets abordés dans les 100 propositions, j'éprouve beaucoup de malaise à n'en mentionner arbitrairement qu'un tout petit nombre. Que faire

alors, sinon inviter les autres collaborateurs de l'Action Nationale et nos journaux non entièrement commercialisés ou compromis, à en entreprendre une étude critique ?

Et le Rassemblement pour l'indépendance du Québec, en quoi se distingue-t-il des deux mouvements étudiés plus haut ? Essentiellement, à mon sens, par l'unicité de son objet, qui est d'ordre politique et qui consiste à établir un État libre. "Une fois son indépendance acquise, la nation canadienne-française devra se donner, par des moyens démocratiques, les institutions qu'elle jugera lui convenir".

Comme l'Alliance lauréntienne et l'Action socialiste, le Rassemblement récuse la Confédération :

"... issue de la Conquête et de l'impérialisme britannique, (elle) a placé et maintenu le peuple du Québec dans une situation anormale de faiblesse et d'infériorité collectives. Ce régime, par ailleurs, n'a pas été établi par la volonté expresse des peuples en cause mais imposé par la loi d'une métropole impérialiste. De plus, les droits accordés officiellement par l'Acte de l'Amérique du nord britannique au peuple canadien-français, dans le but d'assurer sa survivance et sa protection, ont sans cesse été violés, et continuent de l'être, par le gouvernement fédéral, à Ottawa, dans l'ensemble du Canada et même dans la Province de Québec. La logique et le droit permettent donc aujourd'hui d'affirmer que le pacte confédératif, par ses origines et par le cours de l'histoire, est nul et périmé".

Quelques principes énoncés sous une forme presque axiomatique, compléteraient assez bien le portrait psychologique et idéologique de R.I.N.

"Comme nation, les Canadiens français ont le droit de vouloir s'épanouir dans le sens de leur génie propre.

La formation d'un État français indépendant en Amérique est dans la ligne de notre histoire.

Pour vivre sa vie, la nation canadienne-française a besoin de la pleine maîtrise de ses destinées.

La Confédération empêche le Canada français de jouer un rôle sur le plan international.

Les ressources naturelles et l'économie du Canada français doivent servir d'abord la nation canadienne-française.

Aucun peuple ne peut devenir grand s'il n'est maître de son destin.

Nous n'avons pas besoin d'excuses pour vouloir être libres.

En dehors d'un Québec souverain, toute solution mène à l'assimilation, à plus ou moins long terme.

L'indépendance ne signifie par l'autarcie."

En terminant ces esquisses des trois mouvements d'émancipation nationale, je regrette qu'elles soient partielles, et par là nécessairement un peu injustes. Enfin, je ne saurais reproduire intégralement les documentations essentielles des trois organismes, alors même qu'elles mériteraient toutes un examen à la fois méticuleux et critique. Cette tâche d'ailleurs supposerait le concours de toute une équipe, mais, hélas ! on sait que de la réticence en ce domaine n'est pas encore révolue, même chez les nationalistes. Toutefois, je crois distinguer un peu partout le sentiment qu'il faudra bientôt choisir entre des solutions nouvelles et l'abdication nationale. Il y aura des partisans de l'autodétermination et des partisans de l'intégration, et il sera très difficile, dans nombre de cas, de distinguer ceux qui seront animés de convictions sincères et ceux qui poursuivront des avantages personnels immédiats. Pour ma part, je crois que l'Action Nationale doit contribuer à une prise de conscience et à une analyse lucide et objective des problèmes que poseront ici, comme dans le reste du monde, la décolonisation, l'assimilation et les tendances aux regroupements supranationaux. Ce n'est pas en nous fermant pudiquement les yeux, en battant notre coulpe à l'infini, en nous repliant sur le passé, ou en donnant dans les nationalismes de dérivation (nationalismes algérien, cubain, chinois, ou basutolandais) que l'on arrivera à comprendre la situation.

LE SENS DE LA DÉBÂCLE

par Jean Genest

Quel pays attache autant d'importance à sa langue maternelle que le Canada français ? Tous les peuples connaissent un problème de la langue et veulent perfectionner cet instrument privilégié comme expression de l'âme nationale. Tous les peuples connaissent un langage dit populaire et une langue littéraire réservée à ceux qui ont pu étudier, lire, fréquenter ces classes sociales qui n'admettent pas davantage la vulgarité du costume que la vulgarité du langage. Mais au Canada français la constance, l'intensité et l'extension multiforme des préoccupations linguistiques semble dépasser ce que nous pouvons voir ailleurs. C'est qu'ici la langue est vraiment considérée comme un trésor par une élite, et l'éternel recommencement des efforts pour conserver, purifier et valoriser la langue française est un trait typique de notre histoire. Nous nous désolons seulement que toutes nos bonnes résolutions et tous les mots d'ordre de nos congrès et de nos associations ne passent pas dans l'ordre pratique et personnel avec assez de rapidité. Trop d'entre nous multiplient les exhortations au voisin et condamnent l'école sans commencer par la volonté d'une amélioration personnelle. Elle supposerait une surveillance de nous-mêmes par nous-mêmes et nous oublions, et nous suivons le courant général. Georges Duhamel disait déjà : "Le génie populaire est déroutant dans son choix, dans ses élans, dans ses refus, mais il est tout puissant." Notre refus d'accepter le courant, notre volonté tenace d'améliorer notre langue parlée et écrite est le signe le plus certain que nous sommes en terre du Québec pour y rester et pour nous y épanouir.

Parmi tous les examens, études, congrès tenus depuis un siècle sur le problème de notre parler français et de notre français écrit, l'année 1960 paraît une année plus décisive autant par le nombre, par l'ampleur des manifestations que par la colère de tous devant le peu qui a été accompli jusqu'ici. Nous avons eu d'abord au DEVOIR, un supplément remarquable, le 22 juin, qui réunissait les pensées de l'Hon. Noël Dorion, de M. Jean-Marc Léger, de M. Jacques Poisson, de M. Marcel Chaput, etc. M. Laurendeau y stigmatise avec précision cet obstacle intérieur que nous connaissons bien, cette déformation initiale de nos activités réformatrices qui consiste en ce perpétuel ajustement à toutes les réalités, en cette complicité secrète pour la solution du moindre effort. Nous n'avons pas le monopole de l'adaptation facile mais nous avons notre bonne part. Sagesse séculaire faite d'acceptation de l'inévitable (ou jugé tel) de médiocrité, de non-confiance en nous-mêmes et en la persévérance de nos bons désirs. Peuple humain, trop humain, décevant et universel dans ses lacunes mêmes. Pourtant, lorsqu'il est compris dans sa position historique, fragile, incertaine, menacée, lorsqu'on voit combien sa liberté réelle est mesurée, comment lui sont multipliés les faux-conseils des démissionnaires et de ses démagogues, nous voyons en ses maigres efforts une vitalité sympathique. Malgré tout.

Toute l'année nous eûmes des commentaires sur ce qu'on était enfin parvenu à définir d'une manière typique : le *joual*. Nous ne parlons plus jargon, dialecte ou argot mais *joual*. La formule a fait fortune. Sorte de canadianisme issu comme spontanément après deux siècles de cohabitation avec les anglo-américains. Sorte d'interjection impatiente d'un professeur exténué de

lutter avec cette jeunesse qui, à sa façon, perpétue la guerre des éteignoirs et le m'en-fichisme universel. Dans quelques années nos archives de folklore se croiront peut-être obligées d'ouvrir une sous-section pour y conserver les perles du parler *joual*, souvenir du temps où nos gens n'avaient pas encore su s'adapter à la ville et à ses exigences faubouriennes. Ce petit mot veut caractériser non un découragement mais un ridicule. A la longue ce ridicule sera l'arme la plus efficace des professeurs en faveur d'une langue mieux parlée.

Au mois d'août, un millier d'enseignants réunis à Rimouski à l'occasion du Congrès de l'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF) ont lancé ce qu'on pourrait appeler la croisade du "français-s'il-vous-plaît". Ce Congrès, brillant, animé, décidé, a été couronné par une série d'articles de M. Jean-Marc Léger qui n'auraient pas eu l'occasion de naître sans le congrès mais qui ont couronné et même éclipsé le congrès trop lointain. (*Le Devoir*, 25 et 27 août, 2 septembre 1960.) Il y a mis une fougue, un talent digne des meilleurs causes. Pourquoi ne réunirait-on pas ces articles en brochure et ne les distribuerait-on pas à tous les instituteurs français de la Province ? Cela ne coûterait probablement pas plus cher que le montage d'un char allégorique du 24 juin et serait combien plus efficace !

Puis voici le clou. L'Académie canadienne-française, par son éminent directeur M. Victor Barbeau, vient de publier à l'imprimerie Desmarais, son cinquième cahier, consacré à la linguistique. La présentation du cahier est luxueuse et les articles sont d'une exceptionnelle valeur tant par leur dimension historique que par leurs judicieuses mises au point. Beaucoup des points touchés ont déjà été traités mais jamais avec autant de maîtrise, de

compréhension et de précision. Les deux articles de M. Victor Barbeau font autorité. Sobre, lucide, il révèle une connaissance historique du français qui est éclairante. Il essaie de dégager ce qui doit mourir et ce qui doit rester. Beaucoup de lecteurs, après l'avoir lu, se demanderont comment peut-on définir au juste le langage joul. Cet épithète désigne un sentiment de répulsion. Mais, au juste, que devons-nous repousser ? Les archaïsmes ? les canadianismes ? le français provincial ? Après l'avoir lu, plusieurs lecteurs se sont demandés s'il était bien nécessaire de fonder un Office provincial de linguistique quand nous avons déjà l'Académie canadienne-française ? Ne serait-il pas préférable de donner à M. Victor Barbeau tous les moyens nécessaires, à lui qui s'impose avec une telle compétence, de diriger et pousser à fond l'offensive du français dans la Province de Québec ?

Une étude historique de M. Michel Brunet sur la Naissance du bilinguisme nous a agréablement surpris. Décidément nous ne sommes pas enchaînés irrémédiablement à un défaitisme de sclérosés mais au contraire la lutte pour notre langue a caractérisé, depuis deux siècles, les étapes de notre évolution vers plus de liberté. M. Brunet trouve que nous pouvons avoir confiance en nous et qu'il y a de l'espoir. Enfin.

M. Archélas Roy nous dit dans un article brillant la réaction de l'intellectuel raffiné devant les lenteurs de nos réactions nationales, devant nos passivités en ce qui regarde l'essentiel. Il apporte des faits troublants comme celui-ci, qui ne dépend que de l'école : "Sur 125 étudiants des 12e et 13e années, deux seuls ont pu conjuguer en entier le verbe être." Par ces expériences nous comprenons mieux la portée de l'étude du R.P. Louis Lachance, O.P. sur Le bilinguisme scolaire. Il revient sur une évi-

dence que nos Commissions scolaires refusent d'accepter : nos enfants ne doivent pas apprendre une langue seconde avant qu'ils n'aient bien appris leur langue maternelle ! Là est le noeud décisif ! Le progrès dans la langue est impossible chez nous sans le progrès de nos enfants à l'école primaire dans la connaissance et la possession de leur langue. En conséquence l'école primaire doit être entièrement réservée à l'étude et à la maîtrise de la langue française en son vocabulaire, en sa prononciation, en sa syntaxe, en son orthographe et en son analyse. Le reste est illusion. Que les Commissions scolaires mettent des examens de la langue parlée, elles se moquent des Congrès ou elles n'ont pas l'intelligence des problèmes ou le coeur de les régler. En ce cas, il faudra mettre les points sur les *i*. Voilà un point que le Congrès de l'ACELF avait omis. Ce Congrès permettait à l'école de se tirer de cet examen national avec fort peu de choses à corriger. Les Commissions, après quelques mesures dont l'efficacité reste dérisoire en face du problème, se sont refaites une conscience tranquille. L'article du R.P. Lachance, O.P., tout le Cahier de l'Académie canadienne-française, et tout ce public logique en ses conclusions ne peuvent permettre à la communauté canadienne-française, aux Commissions scolaires et aux éducateurs de s'en tirer à si bon compte.

Il faut continuer l'examen et porter le fer chaud sur la plaie. L'école a plus de responsabilités qu'on ne l'a laissé entendre au Congrès de l'ACELF à Rimouski. Le français écrit et une bonne partie du français parlé dépend de l'école. Et nous croyons que le mélange précoce des langues à l'école primaire, alors que le français n'est pas possédé et que les influences familiales sont trop souvent nulles au point de vue français, complique et

nuit à l'acquisition d'un vocabulaire riche, d'une orthographe sûre. Soyons assurés qu'après avoir entendu crier : "Il nous faut du français, du vrai français !", nous allons entendre l'autre cri qui lui répond tout au long de notre histoire, comme un écho rival : "Il nous faut de l'anglais, du vrai anglais." Les deux cris invoquent un certain réalisme, mais pas de la même qualité. Notre devoir national est net : notre école primaire doit être réservée au français parce que nos jeunes doivent apprendre à parler français avant tout, à écrire un français correct. L'anglais viendra après, plus vite et mieux. Notre génération est en faute parce qu'elle ne sait pas choisir, parce qu'elle ne sait pas quand choisir. Elle laisse des mélanges innommables se produire et elle prend un air dégouté devant le charabia général de la langue. Il y a un sens de la débâcle qui nous manque. Nous sommes comme un marin en mer agité qui court partout sur son navire et qui, dans son désarroi, ne sait pas voir la fissure qui entraînera son naufrage si elle n'est pas bouchée à temps.

Les choses essentielles doivent attirer nos premières mesures de sauvetage. Que les Commissions scolaires accomplissent leur devoir national d'abord vis-à-vis la langue française. Elles en ont pour six années bien pleines. La prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à la 9^e année laissera le temps d'apprendre ce qu'il faut d'anglais.

Essayons de cerner maintenant ce qui doit mourir dans notre langue actuelle. Le problème du français parlé et écrit demande à être repensé par chaque génération. Il faut y mettre de la patience et de la constance. De l'intelligence aussi. Ainsi il fut un temps où tous les professeurs luttèrent contre le moé, toé, avoer, ayer, sans

nous avoir jamais dit que c'était là la langue usuelle de François I, qui s'appelait d'ailleurs **Françoé I**. Nous avons donc conservé au Québec des archaïsmes, comme les provinciaux de France eux-mêmes, qui sont restés chez nous un peu comme de la **visite qui ne part pas**. L'évolution ne se fait pas au même rythme partout. Les censeurs ont eu raison de vouloir accélérer l'évolution de notre français parlé et de le mettre en accord avec l'usage contemporain de la prononciation française internationale. Mais les provinces françaises de la France continentale se moquent de la langue parisienne et elles continuent à prononcer à leur façon, sans aucune gêne. C'est certainement plus respectueux de la langue française que l'argot parisien. Où est l'essentiel ?

D'autres nous ont donné des cours sur la prononciation des voyelles et des consonnes. Lequel de nos professeurs ne nous a reproché de dire **in homme** au lieu de un homme ? Or les Français du Nord prononcent encore **in** pour un. "Les paysans de Molière, originaire de la Normandie à l'égal de tant des nôtres, écrit M. Victor Barbeau, s'expriment, eux aussi, **tout fin draît**, ayant une commune origine. Dans leur bouche, les E se changent invariablement en A. Ils disent **charcher, parroquet, pardre, sarvir, libarté, parmission, sarviteur, alle (elle), sarimonie, guarir**. Ce qui amuse bien notre bourgeoisie endimanchée et oublieuse de la façon dont s'exprimaient ses pères. Nous n'en sommes pas plus qu'eux **mortifiés** quand ils transforment **pleurésie** en **purésie**, **noyer** en **nayer**, le **voilà** en le **vela**. Enfin, ils n'ont pas à nous **demandeur excuse** de préférer **grouiller** à remuer, **chamailler** à se battre, **barguingner** à hésiter, **contre** à auprès (assis de contre lui), à **tout coup** à tout propos. Y a-t-il un mot qui fasse plus **endéver** nos puristes que

celui de **bande** pour désigner un corps de musique ? Employé par Rabelais (les musiciens de la **bande**), il servait à désigner, au XVII^e siècle les vingt-quatre violons de la Chambre du Roi. Dans Tartuffe, Molière s'en sert pour qualifier un méchant orchestre de province." Quant à **guarir**, on le trouve dans la Chanson d'Aspremont, du XII^e siècle.

Par ces exemples nous voyons qu'il y a bien des amateurs parmi nos puristes et que bien des gens aiment hélas se déclarer empereur — même improvisé — des mots. Les snobs-retour-de-Paris et leurs décrétales enjolivent et compliquent la situation. Le goût du français bien parlé ne doit pas prendre l'allure d'une affectation (simple mimétisme) ou ignorer l'évolution de la langue. Les excès de parvenus de la langue ont fait se gausser le peuple et ont suscité une résistance psychologique. Il faudrait cerner l'essentiel, attaquer les défauts essentiels et manifester une certaine tolérance, pour le reste, sinon à trop forcer le meilleur sur notre peuple nous risquons de le désorienter et de lui enlever son sens des traditions et son habileté de frapper des mots, des expressions et de rajeunir sans cesse sa langue par des apports de bon aloi.

Il ne faut pas oublier que tous ces phénomènes de prononciation, d'archaïsme, de régionalismes, etc. contre lesquels nous nous efforçons de lutter ne sont pas des phénomènes exclusifs au Québec. Ce sont des phénomènes panaméricains. La langue portugaise au Brésil, la langue espagnole dans toute l'Amérique latine, la langue anglaise aux États-Unis et au Canada anglais ont subi des variations qui sont semblables et générales. Partout on regrette qu'un américain (habitant des trois Amériques) ne prononce pas sa langue comme celle d'Europe. On

retrouve partout les mêmes accusations de bouche molle, d'incapacité de prononcer, de simplifier et de télescoper les mots, de conserver des archaïsmes, des expressions de l'Europe provinciale, de posséder un vocabulaire pauvre, une tonalité plus neutre.

Les États-Unis et l'Argentine ont pratiquement décidé de poursuivre leur route indépendante au point de vue linguistique. On n'y essaie plus de calquer l'Europe ou d'en dépendre quant au vocabulaire et à la prononciation. On accepte d'aller à la dérive et, en s'éloignant de la mère-patrie, de fonder une nouvelle langue. Point de vue qui peut se légitimer dans les deux cas. De plus tous les pays américains ont vu se développer un argot incompréhensible d'un milieu à l'autre. Soit à cause d'un long isolement, soit à cause de l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants, des quartiers entiers de nos villes sont devenus les creusets d'une langue locale, peu riche pour les communications nationales et internationales. Chez nous, cela a donné le *joual*. En tant qu'il est fait de vulgarité, de métissage, de localismes, de déformations du vocabulaire, d'emprunts dûs à la misère linguistique, nous approchons de l'essentiel. L'ampleur du phénomène serait à étudier.

M. Archélas Roy explique nos mauvaises façons de parler par le déclin de l'Occident. L'indiscipline générale des esprits, les confusions des idées expliquent certainement notre peu de respect de l'ordre dans la pensée et notre anarchie en grammaire. Il signale que l'abolition des aristocraties ne permet plus à personne de donner le ton. L'absence du désir de monter dans l'échelle sociale crée une satisfaction nivelleuse dans un égalitarisme jamais éloigné du m'en-foutisme imbécile. Il parle aussi du pragmatisme qui gagne les foules, qui les lance à la conquête

du confort et les rend incapables d'exercer ces efforts par lesquels chacun de nous mérite la liberté et son expression en splendeur. Les Amériques auraient développ  des b tes d'action auxquelles suffiraient quelques mots, quelques gestes, suffisants pour toutes les communications  l mentaires. Nous aurions appris   communiquer avec la terre et   la labourer, avec les m taux et   les forger, avec les machines et   les manoeuvrer, mais nous n'aurions pas encore appris   communiquer avec les humains. Nos pr occupations de mieux parler seraient le signe que nous commencerions   devenir de vrais civilis s parce que nous apprendrions   dominer nos techniques. Les n cessit s de nous comprendre seraient devenues si importantes que nous insisterions sur un parler plus riche et une fa on d' crire plus pr cise. Les Amériques seraient   se civiliser. Plus vite que d'autres pays, parce que plus sensibilis s   la culture, le Canada fran ais chercherait avec impatience   poss der une langue de communication qui dise son  me, ses frustrations et ses esp rances.

Nous sommes tenus comme par mille fils : nous sommes de la vieille France pr sente en nous par des archa smes, nous sommes de l'Am rique par des ph nom nes de prononciation et d'appauvrissement du vocabulaire, nous sommes du Canada par cette *frappe* obligatoire de mots nouveaux, nous sommes aussi d'un si cle qui est en enfantement d'un monde nouveau, nous sommes entour s, envahis par la pr sence anglo-am ricaine. Qu'il nous est difficile d' tre nous-m mes ! Nous avons besoin de compr hension parce que nous sommes un risque fait histoire. Nous affrontons les dangers d'une d b cle, peut- tre sans le brillant du chevalier-banni re-au-vent, mais avec une volont  t tue. Il est temps que notre lutte aille   l'essentiel.

Nous devons lutter pour *posséder notre français* et *rayonner par notre culture française*. Les périls courus ont donné à trop de nos gens une philosophie pragmatique et à courte vue, selon laquelle il était nécessaire d'enseigner la langue anglaise, avant tout. L'ambition de réussite financière dans la vie fit oublier à trop des nôtres le sens de la dignité française. Il est beau que cette génération mette l'accent sur le français, sur la qualité de son enseignement et sur la nécessité de maîtriser son usage. "Puissions-nous, disait M. Léger, faire du Québec, une communauté ardente, créatrice, dynamique, où se conjuguent le souci de la qualité et la soif de la liberté dans tous les ordres."

Il y a donc un progrès réel : nous avons une génération, unanime, semble-t-il, à vouloir du français avant tout. Certains défauts peuvent demander de la tolérance. Certains archaïsmes et canadianismes ont droit de cité. D'autres peuvent disparaître. Nous pouvons accélérer le progrès de l'articulation, l'adoption de mots venus directement de la France contemporaine. Mais toute notre intolérance doit se diriger vers les anglicismes, d'où qu'ils viennent, de notre peuple ou de France. Les acceptations et les déformations du vocabulaire anglais, là où nous sommes assez riches pour avoir ou créer le mot propre, ne doivent pas être admises. Ainsi si nous avons le mot *magasiner*, pourquoi irions-nous emprunter *shopping* à la France ? Si nous disons *pamplemousse*, pourquoi dirions-nous à la française ou comme les menus de Paris : "Nous voulons un *grape-fruit*". Si nous avons le mot *tournoi*, quel fanatique mènera la bataille pour nous faire accepter le mot *match* ? Si nous avons balle-au-camp, serait-ce Larousse-dernière-édition qui nous imposera *base-ball* et *baseballers* pour désigner les joueurs ? Notre véritable ennemi,

celui qui entre dans la place et corrompt tout de l'intérieur, celui que Jean-Paul Tardival signalait dès 1880, c'est ce qu'on a appelé le *franglais*.

C'est ce mélange des idiomes auquel nous sommes toujours exposés, qui a créé le gâchis linguistique dont nous essayons de sortir. Le *franglais* reste comme une infirmité de la parole et de la pensée. L'école doit, pour sauver l'essentiel du français, lui consacrer l'exclusivité des six premières années. Des études pourront peut-être prouver que l'apprentissage de deux langues à l'école primaire ne nuit en rien au développement intellectuel de quelques enfants. Ce n'est pas certain. D'autres études prouvent le contraire pour l'ensemble. L'expérience que nous vivons, comme peuple, nous enseigne *depuis un siècle* que le mélange des langues est si facile pour notre peuple trop sollicité par l'anglais qu'une seule directive reste certaine : il faut d'abord implanter du français et seulement du français si nous voulons améliorer notre français. Nous voyons notre peuple menacé par le *franglais*, ce n'est pas en lui enlevant du français à l'école pour y mettre de l'anglais qu'il parlera un meilleur français, mais au contraire en lui donnant plus de français. Au terme de ce raisonnement, nous voudrions un usage exclusif du français durant les six premières années de l'école primaire.

Nous profitons de l'occasion pour signaler les confusions qui règnent même chez des universitaires. Il s'agit d'un conférencier au Congrès de l'ACELF (LE DEVOIR, 19 août 1960). Dans une prémisse irréprochable il affirme que la langue doit exprimer les expériences vitales d'un individu comme d'un peuple. C'est ce que Georges Duhamel disait en termes splendides : "Il faut, pour faire une langue, la longue et douloureuse expérience d'un

groupe humain. C'est toujours une matière très ancienne que les hommes repétrissent, réchauffent, revivifient sans cesse avec du sang et des larmes."

Mais ce conférencier concluait — et voyez quel raisonnement invraisemblable ! — qu'il fallait favoriser le dépaysement en littérature, écrire de moins en moins de romans régionalistes et de plus en plus d'ouvrages sans contexte géographique, d'ouvrages qui seraient l'écho d'une expérience universellement valable. Cette contradiction entre le point de départ et le point d'arrivée fait apparaître une théorie rocambolique, absolument contraire au développement normal d'une culture. Déjà soutenue par Romain Rolland en 1918, elle est jugée par Pierre-Henri Simon (*L'esprit et l'histoire*, Colin, 1959, p. 48) comme appartenant à "cet idéalisme coupable et périlleux qui est angélisme et péché d'abstraction... C'est en assumant, dit-il encore, et non pas en refusant mes fatalités natales que je dois servir dans le temps les exigences intemporelles de l'esprit."

Pour soutenir cette thèse, ce conférencier en arrive à parler de Maria Chapdelaine et de Menaud, maître-draveur, comme de romans inférieurs parce que nous n'y verrions que la lutte de l'homme aux prises avec des forces extérieures à lui-même. Affirmation extraordinaire ! Parce que précisément toute la richesse de ces romans provient d'une lutte intérieure. C'est comme si le conférencier reprochait à Mauriac d'avoir mis Thérèse Desqueyroux dans l'aventure extérieure d'un procès et d'une séparation de corps, ou reprochait à Homère de présenter ses héros dans le contexte géographique et historique de la guerre de Troie.

Concluons en disant que bien parler n'est qu'un bon point de départ. L'homme de goût évitera le parler vul-

gaire. L'homme de jugement ne pratiquera pas l'angélisme mais assumera le milieu national où se développe le corps et l'âme. Ce n'est pas par le reniement de soi qu'un génie de chez nous arrivera à écrire une histoire comme Olav Audunsoen de Sigrid Undset. À manquer de cohérence dans les idées, il faut toujours craindre de tomber dans le *joual* mental.

Quelles mesures prendre pour arrêter la débâcle du français ? Il faut d'abord repenser la tragédie de notre français et redonner à cette matière, à l'école primaire, toute la place nécessaire à son apprentissage et à sa possession indélébile. M. Salvator Catta a développé une méthode excellente. Mais les méthodes seront infructueuses si nous continuons à préparer des illettrés dans les deux langues officielles du Canada. Parallèlement à l'offensive scolaire il faut refaire le milieu dans la mesure du possible, pour que l'anglicisme fourni par le cinéma, la propagande, le métier, ne passe plus dans nos imaginations avant le mot français. Que la place intérieure soit occupée par le français, comme langue vraiment première.

Une deuxième mesure, valable seulement quand les professeurs sauront corriger les exercices de français faits par leurs élèves, consisterait à dépister les barbarismes, solécismes, incongruités, de la phrase écrite ou parlée. Il faut multiplier les exercices, les compositions et toutes ces manifestations où les élèves apprennent à se corriger les uns les autres, et apprennent du maître la distinction — bien sentie mais rarement suivie — entre la vulgarité et la bonne éducation. La vulgarité des adolescents en groupe touche parfois à la monstruosité, autant par les jurons répétés que par l'impossibilité où ils sont de dire ou écrire une phrase où se suivent dans un ordre logique

le sujet, le verbe, l'attribut et les subordonnées ordinaires. L'indiscipline de la pensée conduit à l'indiscipline de la phrase, qui conduit à des grognements inarticulés, qui conduisent à des incompréhensions et à des frustrations. On ne peut s'en tirer que par des exercices répétés. Notre éducation pourrait-elle s'appeler éducation (à l'école et à la famille) si elle ne faisait appel à l'effort persévérant ? Seulement par cet effort soutenu durant deux ou trois générations arriverons-nous à endiguer la débâcle du français.

Une troisième mesure devrait favoriser le français international mais aussi assurer la formation d'êtres *accordés*. L'apprentissage du beau langage peut tourner à la formation ou à l'acclimatation de "précieux ridicules". Si nous avons des emprunts à faire à la France, nous en avons aussi à faire à notre peuple. Et si un M. Gérard Dagenais peut justifier ses minuties par le respect du français, il nous faudrait un spécialiste, accordé à notre peuple, qui pourrait nous montrer dans la langue de chez nous qui se fait incessamment, ces trouvailles qui mériteraient d'être reçues comme marquées par un génie créateur original et savoureux. Ici encore, nous croyons que l'Académie canadienne-française a suffisamment tenu compte des composantes de notre langue pour manifester un choix judicieux.

Il faut donc accueillir ces canadianismes passés et à venir dont la Grande Charte a été écrite par Mgr Félix-Antoine Savard, en 1939, dans cette célèbre conférence *Le Paysan et la Nature*, qu'il a reproduite dans son volume *L'Abatis* et que tout professeur devrait connaître : "Langue du peuple, registre sacré où l'âme paysanne inscrit depuis trois cents ans les merveilles que les yeux ont vues, et toutes les oeuvres du coeur et des mains. Réponse

naïve, humble, amoureuse, de notre sang français à l'impulsive question que Dieu posa en montrant le pays donné : *Quid vocaret ea !*

"Fidèle à l'ordre de nomination, comme les autres, notre petit peuple a essayé de pénétrer au travers des accidents jusqu'aux essences mêmes; et son verbe, le son humain qu'il a façonné, sa reproduction sonore à lui de tout ce monde qui l'entoure, sa langue, nul n'a le droit de la mépriser.

"Alors, dans l'air vierge, la vieille langue se trouble. Il faut rebattre, ajuster, créer pour des horizons changés des rythmes nouveaux, frapper des mots d'aventure, de travail et de misère, improviser souvent en pleine scène, devant l'audience des eaux, des forêts et des monts, trouver pour la figure de ce monde nouveau, la pièce sonore, exacte, topique, de bon et juste aloi."

Sans le savoir, peut-être, Mgr Félix-Antoine Savard redisait en ses mots brûlants ce que Ronsard écrivait en 1572 dans la préface de la *Franciade* : "Davantage, je te veux bien encourager de prendre la sage hardiesse d'inventer des vocables nouveaux, pourvu qu'ils soient moulez et façonnez sus un patron desjà reçu du peuple."

Ayons le désir de mieux parler le français. Mais ne devenons pas étrangers par emprunts excessifs. Restons *accordés*. Comme les Français à chacune de leurs provinces. À trop secouer notre langue, sans raison ou d'une façon hargneuse, nous ne ferions que précipiter la débâcle. Le cinquième cahier de l'Académie canadienne-française, dirigé par M. Victor Barbeau, nous paraît garder le sens du possible, un juste équilibre du désirable et tout en regardant l'idéal on n'y perd pas de vue que l'essentiel est d'*accorder* notre peuple à son âme française et à son milieu.

CHRONIQUES

L'Éducation

GRATUITÉ SCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT LIBRE

par Paul-Émile Gingras

Le Gouvernement de la Province de Québec prépare une loi sur la gratuité scolaire. L'école serait gratuite jusqu'en onzième année ou en Versification. Cette gratuité apparaît au Gouvernement le grand moyen de rendre accessible ce niveau d'études à tous ceux qui en ont le talent.

Notons que déjà la gratuité scolaire s'appliquait, selon des normes variables dans certaines écoles. L'ancienne école primaire supérieure, les écoles spécialisées et, depuis 1946, les sections classiques des écoles publiques, fonctionnaient dans un plan de gratuité scolaire.

La prochaine loi sur la gratuité scolaire veut généraliser et normaliser ces expériences. Du même coup, cette législation générale va poser le problème de l'enseignement libre. Il nous faut à tout prix éviter chez nous, la répétition des débats dramatiques qu'a soulevés, depuis de nombreuses décades, en Europe, la question scolaire. Sans doute, le problème ne se posera pas — du moins à ses débuts — comme en Europe. Les adversaires ne seront pas l'enseignement libre confessionnel et l'école publique neutre. Mais la liberté d'enseignement perd encore son sens si, à côté d'un enseignement public gratuit, l'enseignement privé est contraint de réclamer aux parents des sommes importantes. Il faut dès aujourd'hui envisager la question sous cet angle, si l'on veut éviter de pénibles et d'interminables discussions.

Nous ne saurions contester à l'État le droit d'ouvrir des écoles. La démocratisation progressive de l'enseignement, la

prolongation de la scolarité obligatoire mènent à l'école publique gratuite. Sans cette politique positive, on ne saurait ouvrir l'enseignement nécessaire à la jeunesse d'aujourd'hui, à tous les esprits capables d'en profiter.

Mais une gratuité réservée à l'enseignement public imposerait aux parents qui choisiraient l'enseignement libre une rétribution scolaire supplémentaire. La gratuité du seul enseignement public contraint la famille — du moins la moins fortunée — à placer les enfants dans les écoles de l'État, même si elle préférerait le contraire. Une telle gratuité met l'enseignement libre dans un État d'infériorité; elle provoque une concurrence déloyale entre l'école publique et l'école privée. La double contribution (taxation employée par l'État pour ses écoles, rétribution en faveur de l'école privée) va contre la justice distributive et pénalise à la fois les parents et les établissements d'enseignement privé. Dans un État démocratique, la liberté n'est pas un bien qui se paie.

Dans son encyclique sur l'éducation de la jeunesse, Pie XI a nettement posé les principes de base du problème. Les gouvernements modernes reconnaissent progressivement les droits de l'enseignement libre.

Ainsi aux États-Unis : "l'État n'a nullement le pouvoir général d'établir un type uniforme d'éducation pour la jeunesse, en la contraignant à recevoir l'instruction seulement dans les écoles publiques. L'enfant n'est pas une simple créature de l'État; ceux qui l'élèvent et le dirigent ont le droit et en même temps l'important devoir de le former et de le préparer à l'accomplissement de ses autres obligations." (Décision de la Cour Suprême des États-Unis, 1925).

Ainsi en France : "l'État français, qui présente au public une instruction secondaire d'excellente qualité, mais

de type très défini, veut laisser aux parents qui ne s'en accommoderaient pas, l'entière liberté de leurs décisions et la responsabilité de leurs actes. Ainsi s'est développé en face de l'enseignement secondaire public, un enseignement secondaire privé, à certains égards très différent et même, sur certains points, opposé."

Chez nous, la Commission Tremblay a admis ses principes : "les institutions privées devront désormais être accessibles aux mêmes conditions financières que les écoles publiques. Ainsi l'exigent d'une part, le maintien et le progrès des institutions privées dont le rôle demeure indispensable, et d'autre part, la justice due à ces institutions et au contribuable." (Vol. III, t. 1, p. 172). Le rapport reprend d'ailleurs dans cette conclusion les positions de principes prises devant les commissaires par les représentants de l'enseignement libre, en particulier par la Fédération des collèges classiques.

Il ne semble donc pas que la question de principes soit remise en discussion.

Comme il s'agira, pour régler notre problème, plutôt des modalités d'ajustement financier que des principes, les exemples étrangers peuvent nous inspirer. Sans doute les conjectures belge, française ou anglaise sont différentes de celle du Québec et il nous restera à chercher et à découvrir une solution québécoise à notre problème, tel que notre histoire, notre réalité, notre tempérament le posent. Mais l'organisation d'une école publique, avec existence parallèle de la liberté d'enseignement, est un système courant, en Europe, un système dont la diversité des réalisations peut nous renseigner et nous éviter des faux pas.

Dans la revue "*Pédagogie*" (1954), Pierre Faure procède à une enquête dans le domaine de la législation. Le plus grand nombre des États, mis à part les pays d'au delà

le rideau de fer, reconnaissent la liberté de l'enseignement et, en conséquence, le droit des familles, des écoles et des maîtres, à recevoir financièrement les moyens d'organiser cet enseignement.

Les solutions actuelles reposent sur l'utilisation des moyens suivants :

- l'allocation familiale scolaire;
- le paiement des traitements;
- la pension des professeurs;
- la participation aux frais d'équipement;
- la participation aux frais de fonctionnement;
- les subventions aux institutions au prorata du nombre des élèves;
- les prêts ou les garanties d'emprunts pour les constructions;
- la subvention qui met à la charge de l'État un pourcentage donné du budget général.

La solution choisie par la Belgique, en 1958, présente un cas exemplaire. L'État avait établi en 1945 la gratuité de l'enseignement secondaire dans ses écoles. En 1950, on institua des subventions forfaitaires au prorata du nombre des élèves. En 1958, les trois grands partis politiques approuvent un *pacte scolaire*. L'aide effective sera étendue à toute les formes reconnues valables d'enseignement; les frais de scolarité seront supprimés tant dans l'enseignement privé que public. On reconnaît le droit des parents de choisir en toute liberté l'école de leurs enfants, sans avoir à faire entrer en ligne de compte les frais que ce choix entraînerait pour eux (art. 9). L'État prend à sa charge : 1) le paiement des traitements — les professeurs religieux reçoivent le traitement minimum; 2) la pension des professeurs; 3) certains frais d'équipement (machines, outillages, appareils et instruments des ateliers, laboratoires, etc.); 4) des frais de fonctionnement (chauffage, éclairage, force motrice, eau, gaz, approvisionnements, matières

premières, frais de bureau, distribution des prix, location, renouvellement, entretien et nettoyage des locaux, du mobilier, du matériel, de l'outillage, de la bibliothèque et des laboratoires, transport des élèves). L'État n'accorde aucune subvention pour les constructions scolaires.

La France vient, elle aussi, de mettre à point sa législation. La Commission Lapie recommande l'allocation familiale scolaire et refuse l'aide inconditionnelle aux établissements; elle demande un triple contrôle : financier, administratif, pédagogique. Par la loi du 31 décembre 1959, "l'État proclame et respecte la liberté de l'enseignement et en garantit l'exercice aux établissements privés régulièrement ouverts" (art. 1). L'État tente d'associer l'enseignement privé à l'enseignement public, soit par un statut d'intégration complète, soit par un contrat d'association, soit par un contrat simple. Dans le premier cas, l'institution privée devient une institution publique; dans les deux autres, les programmes, les horaires, les méthodes, les examens sont ceux de l'État. L'État prend à sa charge les traitements dans le cas du contrat simple; les traitements et le fonctionnement, dans le cas du contrat d'association. La loi du 21 septembre 1951, avait déjà accordé aux élèves de l'enseignement privé le bénéfice des bourses de l'État.

En Grande-Bretagne, la loi de 1944, reconnaît le droit naturel qu'ont les familles de choisir en toute liberté l'enseignement et l'école qu'elles préfèrent pour leurs enfants. Trois régimes différents s'appliquent à l'enseignement privé. Dans le premier cas, 75% des frais de construction sont remboursés par l'État; les frais d'exploitation et les traitements sont à la charge de l'autorité publique. Dans le second cas, 50% des frais d'agrandissements et d'installation sont pris en charge par l'État, ainsi que les salaires et les frais d'exploitation. Dans le dernier cas, l'État prend

à sa charge tous les frais, mais a le droit de nommer le personnel. Lorsque les écoles sont indépendantes, elles doivent réserver 25% de leurs places, pour les élèves choisis par les Commissions scolaires locales.

Il ne saurait être question de pasticher les solutions européennes, mais ces exemples peuvent stimuler notre réflexion.

Notre situation ne peut se comparer à aucune autre. L'enseignement secondaire classique a été jusqu'à ces dernières années exclusivement privé et, au surplus, à direction ecclésiastique. La situation résulte moins d'un calcul réfléchi, que d'un acquis historique et d'une nécessité apostolique, contractés avec l'accord entier de l'État. Il ne s'agit pas d'un enseignement libre qu'il faut intégrer dans les structures de l'État, mais d'un enseignement d'État qui naît en marge d'un enseignement libre organisé depuis plus de cent ans. Le respect de l'État pour cet enseignement privé doit en être accru.

Or, malheureusement, la naissance de l'enseignement secondaire public s'accompagne, d'un mouvement d'opinion, sinon anticlérical, du moins très avant-gardiste. Des catholiques de gauche estiment que la religion ne s'épanouit valablement que dans un climat d'indépendance totale. Ils souhaitent que l'Église renonce à sa mission enseignante et cède les tâches de l'enseignement secondaire aux laïques. On reconnaît ici une inspiration française, insuffisamment démarquée, et puisée dans le milieu intellectuel de la revue *Esprit* ou dans les milieux syndicaux de France.

Nous ne saurions oublier non plus les positions prises devant la Commission Tremblay par le professeur Arthur Tremblay, aujourd'hui chargé de la planification de l'enseignement au Ministère de la Jeunesse. Pour lui, inévitablement, les collèges privés doivent abandonner à l'école

publique l'enseignement donné des Éléments à la Versification et se muer en collège universitaire.

Quel sera, dans ce contexte, la loi de la gratuité scolaire? L'enseignement libre, au niveau de la 8^e à la 11^e année (Éléments-Versification), a tout lieu de craindre le favoritisme de l'État à l'endroit des écoles publiques. Déjà, on a vu à Montréal s'ouvrir des sections classiques de l'enseignement public, gratuites, et recrutant leurs élèves parmi les plus beaux talents du district. Laissera-t-on aux collèges privés les seuls fils de riches? Tout dépend de la concurrence de l'État ou plutôt de l'assistance qu'apportera l'État à ces collèges.

Le problème se pose donc sérieusement. Quelle sera l'attitude de l'État? S'il reconnaît les droits des parents et des écoles libres, selon quelles modalités aidera-t-il les collèges privés? A l'exemple des pays d'Europe, il eut été utile de constituer un comité d'étude composé de représentants de la Fédération des collèges, de la Fédération des Commissions scolaires et du Gouvernement. Un fait est certain, c'est que les collèges privés et les parents qui désirent y placer leurs enfants seront injustement traités, si une aide substantielle n'est pas accordée à l'enseignement libre, à mesure que se développera sa concurrente, l'école publique. Pussions-nous, par une loi libérale, éviter les luttes dramatiques que peut provoquer une loi défectueuse sur la gratuité scolaire.

N.B. Nous reconnaissons que la législation provinciale adoptée le printemps dernier manifeste d'excellentes dispositions de la part de l'État. Pour concurrencer l'enseignement public, les collèges privés doivent être aidés davantage, en particulier par la participation de l'État aux traitements des professeurs tant religieux que laïques et la participation des Commission scolaires aux frais de scolarité que doivent payer les parents dans les institutions privées.

Les livres

"MÉMOIRE SANS JOURS" DE RITA LASNIER

par Gustave Lamarche, c.s.v.

Il faut à tout prix trouver une île pour se sauver. Et cette île ne sera pas la prière, dont sire l'Homme a décrété l'ère révolue. Elle sera donc la poésie, qui subsiste encore, à la rigueur, quand l'Atlantide est engloutie. La poésie est l'ultime pied-à-terre des dieux entre les hommes, parce qu'elle est *l'Eidos*, l'Idée : non pas l'idée sèche du philosophe, mais l'idée habitée par l'amour, l'idée réchauffée par la lumière du cœur, ou, plus complètement encore, la forme divine engendrée par l'homme. Voici Platon : "L'objet de l'amour, en effet, Socrate, ce n'est point le beau, ainsi que tu l'imagines. C'est de de procréer et d'enfanter dans le beau." L'idée qui demeure stérile est la mort; l'idée créatrice est le fait de ceux qui, comme les dieux, "sont amoureux d'immortalité" (Banquet).

L'île effervescente où nous convie Rita Lasnier dans son nouveau recueil (1) est au fond la même qu'au temps d'*Images et Proses* (1941). Vous y trouveriez des décors semblables : arbres, peupliers, neiges, astres, vierges blanches, croix de feu. Mais le don créateur qui fait sourdre ces formes (l'amour) n'est plus adolescent; il s'est exercé; il s'est fortifié; il a franchi les étapes, toujours audacieuses, parfois virulentes, du *Chant de la Montée*, d'*Escapes* (ô la

(1) *Mémoires sans jours*, les Éditions de l'Atelier, Montréal, 1960. \$2. L'auteur publie en même temps, chez le même éditeur un recueil en prose : *Miroirs*, dont nous rendrons compte à part. Fort belle présentation typographique dans les deux cas.

Psyché finale : "ô dieu, j'ai détruit ton amour pour fixer ta beauté !"), de *Présence de l'Absence* ("je suis l'embrasement amoureux de l'absence sans la poix de la glutineuse présence"); il a conquis, — par quelle lutte! — la plateau de la "force tranquille". Il lui en revient cette maîtrise sans fatigue capable d'aborder à l'improviste les grands ou les petits sujets, arrachant à chacun sa capacité "idéale", façonnant le bijou de soirée ou l'océan sans être accablé par l'ouvrage.

Les *sujets* se laissent à peine disposer en catégories. Le soleil a sonné dans l'île, ce matin, et qu'est-ce qui se voit? C'est la Mer mauvaise (*Malemer*, p. 11). Lisons sa surface, "aveuglée du mal de la lumière". Mais plutôt plongeons dans sa "nuit fondamentale", qui est le mystère humain insaisissable à mes deux bras, ce mystère à la fois extérieur à moi et coulé dans mon sang, ce mystère inexprimable à ma parole, irréductible à mon chant :

malemer, lent conseil d'ombre, efface les images, ô grande nuit iconoclaste!

La plongée est violente à souhait. Il faut aller à Claudel et à Saint-John Perse pour trouver pareil brassage de la matière océane. Par moments la marée vide la mer. Ou, sous le choc d'une rafale indignée, cette mer maudite se rend balayer les étoiles. A travers le maelstrom restant circulent les races démontées :

pierrerie myriadaire de l'oeil jamais clos — malemer, tu es une tapisserie de regards te crucifiant sur ton mal . . .

voici l'opacité ocellée par l'oeil et l'écaille — voici la nuit veillée par l'insomnie et l'étincelle . . .

malemer, quel schisme du silence a creusé ta babel d'eau — négation à quels étages prophétiques?

Les huit premières pages du poème étaient une seule exclamation : la clameur de l'homme qui a cherché sa dispersion, croyant trouver le bonheur dans le multiple. Les deux dernières pages, sous le titre DENSITÉ reviennent au discours logique et ramènent l'apaisement; les versets de la fin sont pour dire où est la vérité :

*ni la lumière ni l'opacité n'ordonnent la mer — mais la
perle née de l'antagonisme des eaux,
maria, nom pluriel des eaux — usage dense du sein et
nativité du feu.*

La "vérité" est donc bien celle que prêchait Platon. La malédiction du désordre et de la laideur se détourne par l'"amour de l'immortalité", par la bénédiction de l'enfantement créateur : ici, par l'"antagonisme des eaux" engendrant le globule élémentaire : la perle. Il n'est pas mal à propos de rappeler qu'un poème du Christ aboutissait de même à l'appropriation de la perle : "le Royaume des cieux est semblable à une perle". (Remarquons que le mot malemer paraît être lui-même une création du poète; si c'est le cas, on devrait l'enregistrer).

* * *

Que se passe-t-il pendant ce temps à l'autre extrémité de l'île ? Des animaux se sont rassemblés sous la direction d'Aude, et de Julie, prêts à entrer dans l'Arche, et la dernière de ces bêtes est l'Automobile, "seul animal connu des enfants". (*Petit Bestiaire familial*, pp. 121-135). Les grenouilles et les crapauds discutent politique. Les couleuvres, au nombre de sept, animées d'idées nationalistes, font valoir leurs nuances respectives. Les anguilles du Richelieu, plus sérieuses, se laissent écorcher par le pêcheur pour tenir lieu de serpent d'airain devant le "nouveau courroux de Dieu". Le lion de Daniel n'est par "ce soli-

taire zoologique, rabatteur de mouches", mais celui qui "se rassasie du cri à même la mort écarlate" et finalement celui "dont la force couchée a jugé Daniel à la face des rois." L'Automobile naît, court et meurt moins bien que le reste de la faune; voici son tombeau :

*Culs-de-jatte assoupis sur leurs moignons,
Amputés des vols et des élans voyageurs,
Refuge des chats, des lapins et des oignons,
Arches de Noé de nos jardins potagers.*

Le poème a secoué tout raisonnement thomiste pour devenir ronde franciscaine débridée devant la gloire de Dieu! Ce que nous trouvons d'ailleurs mis en système dans la *Viole d'amour* (p.48) :

*Lève du coffre de velours
Lève ta viole sous ta main
Murmure d'amante et d'amour
A coeur-battant dès le matin . . .*

François d'Assise obéit, avec deux bâtons qu'il ramasse, et violonne cette chanson folle où "Dieu fou, de son pieu défilé", finit par "entrer dans la liesse!"

* * *

A un autre point cardinal, situé au midi, une danse toute païenne bondit : c'est la danse vaudou d'Haïti. Diversité la plus neuve peut-être dans l'oeuvre du poète, et pas la moins surprenante. (Poèmes haïtiens, pp. 23-33). Ce jour-ci du calendrier absent, le ciel est replié pour de bon, et c'est la terre seule qui s'agite sous nos talons :

*Nous dansons sur le pelage couché
des dieux encore immobiles à nos pieds.*

Ountogui, ountor, le tambour noir, le tambour vert, le tambour rouge battent follement le rythme jusqu'à donner l'ivresse de la liberté. C'est peut-être une illusion, "ces

ventres creux des trois tambours cassant la servitude à petits coups de cailloux rapides", mais c'est une valeur rédemptrice à cause du sang de toutes parts ranimé par le rythme, vengé au-dessus des tombeaux :

*c'est moi qui rachète à coups de monnaie sonore
tout le sang nègre trafiqué comme un trésor...*

On voit encore ici surgir l'Idée, la forme spirituelle génitrice de vie. On la voit, au gré de son caprice, poser son ferment n'importe où que l'invitera le vent de l'Esprit!

* * *

Les feuillets sans suite groupés sous le titre *Silves* ont pour la plupart été écrits en pleine nature, "entre les feuillages", lieu de prédilection de Rina Lasnier. Les poètes du jour ont l'ambition d'être métaphysiques; ils ouvrent l'année par des "rencontres" où ils refont la philosophie de l'être, celle du langage et un peu de leur espèce privilégiée (le tout pouvant être couronné d'un manifeste anti-esclavagiste); cela fait, ils peuvent publier et le monde commence. Pourquoi ne restent-ils pas plutôt de simples enfants "accoudés à leur silence" et ravageant des yeux le paysage de la terre, la campagne du ciel? Ils trouveraient plus d'"être" et moins d'abracadabra verbal à darder ainsi le feu de l'âme sur ce que Nature leur offre à consumer. Ecoutez le poète égaré dans les Silves :

*Il y aura toujours à la table
L'enfant accoudé à son silence
Les yeux ouverts en étoiles
Et qui brûlent tout par délivrance*

.....

*Il y aura toujours l'enfance
Qui choisit le feu par innocence
Le bleu de l'eau par attirance
Le débris des mots par impuissance.*

Comme les poètes du jour, l'enfant est ici amoureux de liberté puisqu'il "brûle tout par délivrance", mais c'est la liberté transformante. Comme eux il étend sa déprédation jusqu'aux mots, mais c'est pour pleurer sur ceux-ci d'impuissance, comme pleurerait Socrate sur sa "docte ignorance". La contemplation attendrie rend humble; la prétention intellectualiste est ce qui rend pompeux et stérile.

La veine agreste sera à son meilleur dans les odes déroulées autour des arbres, des oiseaux, des fontaines. Mais rien là du genre "réaliste" et descriptif. Toujours, au contraire, la "brûlure pour la délivrance", la question passionnée à l'être banal pour qu'il explique sa séduction, pour qu'il livre l'énigme de ses "causes", ou même, plus haut que lui, l'énigme de l'ensemble où il est inscrit. De cette façon le Sage d'Athènes apprenait de chaque chose à diriger ses moeurs et à guider son adoration.

Voici comment on parle à l'*Arbre bon* (p. 55) pour s'apprendre soi-même :

*Tu menais sous terre un troupeau de racines
Ou tu jetais dans l'air tes terrasses de feuilles
Et Dieu n'avait pas compté les cheveux de ma tête
Ni entassé le butin éclatant de ma mémoire . . .*

Quels conseils de bonne conduite donnera ce philosophe bien planté, à qui "Dieu parlait comme au prophète de son commandement" ?

*Tu allonges sans fin ta tutelle sur mon toit
Et ce conseil est sommeil sur mon front;
Je bois à même le lait noir de ton ombre
Pour me sevrer de la démesure de l'été.*

Une leçon qui passe la tête du docteur survient en conclusion. Car, si l'arbre n'a pas péché, l'homme son maître a péché et l'homme cloué à l'arbre rachètera jusqu'à son gibet par sa soumission :

*Toi, tu n'as pas d'héritage dans la malédiction,
Moi, je serai ce mort cloué à ton bois vert,
Mais j'attendrai de loin cette force étrangère
Pour écarter ta croix et tes bras funéraires.*

Les poètes du jour se font forts de plier sous la condition humaine. Ils se décorent de l'écharpe noire à leur premier recueil. Mais ils manquent à peu près tous de courage, et ils blasphèment dans la note du jour. C'est qu'ils sont "intellectuels" avant tout, qu'ils lisent trop pour ce qu'ils "contemplant" et probablement qu'ils prient mal. Il leur manque un degré d'horizon. Or c'est celui qu'avaient leurs parents et qu'ils maudissent. Eux, ils ne veulent pas faire appel à la "force étrangère" pour se sauver. On leur a dit qu'ils étaient des *géants de la Renaissance*. Mais cette sorte d'hommes n'est pas historique, ou la déchéance des géants est toujours proche. Combien est plus vrai Alain Grandbois, écrasé plus que quiconque sous le sort humain, mais ne reniant pas l'"enfance torturée d'espoir" sous les "cloches de haute basilique", confessant plutôt :

*Ab ils parlent d'espoir mais où l'espoir
Ils disent que nous nions Dieu
Alors que nous ne cherchons que Dieu
Que Lui seul Lui*

Combien plus *naturelle* cette femme lucide qui fait le tour de l'*Arbre de Vie* (p.52), au delà de la douleur humaine et de la mort :

*Nous ne verrons plus, face contre terre,
La mort et l'ombre jalouses de disparaître,
Nous saurons que le baume garde le baumier
Et l'amour en fuite, la verte éternité.*

Rina Lasnier et Alain Grandbois sont d'ailleurs les poètes qu'il faut toujours comparer quand on s'enquiert

de nos grandes espèces. (Anne Hébert pouvait entrer dans la comparaison avant qu'elle sût écrire pour le "monde"). Ils ont en commun la profondeur d'essence, qui fait que l'artiste n'est que pour l'oeuvre, sans aucun égard pour le "peuple". L'un et l'autre s'enferment alors au dernier dessous de leur secret, conscients que l'art ne doit pas se conformer au goût, mais le goût à l'art. Au coeur même du lieu poétique, — lequel est essentiellement mystère, — ils oeuvrent, ils *créent la perle*, sans plus se soucier de l'avènement du pêcheur de perles; et ce désintéressement (bien différent du dédain superbe) peut permettre le grand art. A partir de là se forment les différences : Grandbois est plus près de la nuit; Lasnier, plus près du jour. Grandbois invoque la "délivrance du Jour"; Lasnier a reçu cette grâce. Grandbois, nageur admirable dans les "nuits" du désir; Lasnier, ne déjeûnant pas du bonheur aux rives de la "malemer", mais plus contente dans la "densité" du jour, plus proche de la joie, de la lumière. Et si vous pensez que la joie soit un coussin de tout repos et que le soleil, une fois levé, ne se couche plus, lisez plutôt (p.46) :

*Ma joie apprivoisée de rien
 Ma faim rattachée à ta main
 Mon Dieu ! je viens par le ravage
 Et par la faim la plus sauvage . . .*

Il restera à la contemplatrice de partager le mieux qu'elle pourra sa grâce. C'est la révélation directe du mystère. Entreprise difficile, que seul peut autoriser l'Amour, surtout en un temps boueux de matière et de sensation. Mais encore ici, l'Art et l'Amour n'ont pas à chercher le succès !

Le poète avait déjà proposé auparavant "une certaine image" dont il est dit : "Il n'y a point de pain pour nous,

ô mon fils, tant qu'il nous restera cette douleur à consoler". C'était à son entrée tremblante dans le choeur. Il avait fait station à chacun des quatorze supplices du Dieu pèlerin (*Chemin de Croix*, dans *Images et Proses*). Audace qui demeurerait pourtant plutôt une prière qu'un amour. Maintenant, après un plus long chemin parcouru, — qui n'est toujours qu'une rentrée plus avancée en soi-même, — le priant peut laisser son pain de côté et tout donner à la *compassion*. Les poèmes *Le Corps du Christ* (p.83) et *L'Ame du Christ* (p. 84), appartient à ce sentiment. Le premier rattache aux membres du Sauveur en Croix, les éléments épars de la création et s'écrie pour finir :

*Corps du Christ, dormez votre sommeil dépouillé
Nous avons tout pris de ce paradis crucifié*

Le second, d'une tendresse indicible, a l'air d'une vision; loin de toute terreur, il s'adresse au Dieu, il lui commande, et ce qu'il implore, c'est une sorte de configuration inverse :

*Descends de la division de ton âme
jusqu'au coeur paisible de mon péché*

.....

*Christ, descends plus bas loin de ta sainteté
convertis-toi à mon orgueil de Te ressembler...*

Ces deux morceaux sont écrits en distiques parallèles. Pour leur véhémence, leur qualité d'art, leur simplicité abondante, leur "densité" spirituelle, il faut les placer vers les sommets des littératures chrétiennes.

Plus étincelants, sinon plus proches du coeur, sont encore les panneaux du large dyptique intitulé *Le Christ aux Outrages*. Peints aux couleurs de la foudre, ces panneaux opposent symétriquement, en une quarantaine de strophes de quatre vers (sans métrique déterminée), le sang coupable (L'Homme rouge, le Christ rouge, la Femme

rouge) et le feu purificateur (L'Homme de feu, le Christ de feu, la Femme de feu). Le plan pourra paraître raide, mais à l'intérieur la spontanéité compense, et même avec excès par entrecroisements de traits ou profusion d'images. L'homme rouge est l'Adam argileux, père d'un "peuple sacrifié". Sa postérité est faite de "deux faux frères", l'un né plutôt du lait, l'autre plutôt du sang dangereux. La mère entre les deux ne pouvait tenir la balance égale. Si délicieuse formule — "elle se mirait dans l'enfant des psaumes", "l'autre l'emportait par la massue." Et le droit de Caïn a prévalu. Le peuple rageur s'autorise de ce droit devenu sa nature pour interdire au nouvel Adam, le "Christ rouge", de monter plus haut que le niveau du sang:

Qu'il règne les trois heures d'un fou de roi

Qu'il meure purgé de son innocence...

Nous ne voulons pas de son royaume

Car son échec est sa dernière fraude

Il faut qu'une seconde femme paraisse, la "Femme rouge" pour que le peuple consente à laisser sécher le sang du Héros "dans une autre agonie", celle de la Mère de pitié,

Car elle voit ses fils à face de pierre

et recompte le sang de leur misère

Et leur mort à l'angle de la colère...

Au second vantail, l'homme se présente comme voleur du feu, son péché capital, dont la révolution du sang n'était que la conséquence. C'est infiniment plus que le crime de Prométhée, puisqu'il s'agit du rapt de la "semblance de Dieu" même. De deux choses l'une : Dieu pouvait laisser le voleur avec sa prise (feu sur paille), ou pardonner et alors crucifier l'orgueil d'Adam en se faisant semblable à lui :

... Dieu s'est cuit une face de terre

Pour ressembler au fils dans son enfer

C'est ce châtement qu'on voit dans la division du Christ de feu. Mais le Christ n'est pas en croix : c'est le Christ à la colonne. Le soleil du matin entre par le soupirail :

*Le voici face à face au soleil de sa mort
Au jour le plus saint du regard de la lumière*

.....

*Le soleil voit Dieu pour la première fois
Il voit un feu qui ne changera plus de proie*

L'astre ne se lasse pas d'enrober de sa flamme propre ce feu nu. Quand il montera enfin "à son aire royale", il ne voudra pas voir l'"agneau ouvert sur le pal", et il "reculera à son solstice noir." Comme au premier vantail, le tableau s'adoucit d'une figure de femme, et la "Femme de feu", c'est ici, fort ingénieusement, la Magdelaine; le trait final est d'une puissante fulgurance :

*Si vous cherchez une éternité de peine
Entrouvrez la chevelure de Magdeleine,
Vos yeux ne toucheront point ses yeux détruits
Cavernes d'incendie où brûle Jésus-Christ . . .*

L'accent de tels chants est bien celui d'une *participation* au mystère. La poésie, à ce degré, n'est plus un rituel accompagnateur; elle devient libation, encens, pierre d'autel, hostie du sacrifice. Entendons-nous : l'art et l'âme doivent s'égaliser; mais quand ils se connaissent et s'étreignent, quels secours pour l'art contre son perpétuel danger d'inanité, quelle invitation pour l'âme à ne pas se refuser !

* * *

Nous situions au début notre poète à l'étage de la "force tranquille". On aura constaté qu'en effet son regard sur le monde, des assises jusqu'aux voûtes, est en même temps soumis et impérieux. Il obéit et il commande,

comme le veut toute création. Le sommet de soi-même est-il atteint ? Non. Quelques-uns, voyant que cet alchimiste transmute les métaux en des matières rares, et celles-ci en des formes inconnues, lui disent : "Revenez à un art plus facile; remontez par exemple, au temps "où vous étiez une petite fille (*Images et Proses*, p. 59) et où vous nous parliez si gentiment des roses et des oiseaux." Ceux-là, outre qu'ils n'ont pas très bien lu le mystère déjà très approfondi de la "première manière", voudraient empêcher les conquêtes, déposséder le créateur de son *ambition*, laquelle, si elle est sincère, est le Don poétique lui-même, impatient de tout refaire jusqu'à la limite de l'être. C'est aux premières pages de sa bible brillante que le poète s'écriait : "Je connais ma soif, le vent ne peut violenter mon coeur fugace et me détourner de ma voie exaspérée" (*Ibid.*, p. 80), et vous liriez même, aussitôt après, préluant à l'insigne *Malemer* : "Je cours apprendre si la profondeur de la mer me désire comme je la désire." Coeur fugace, voie exaspérée, c'est cela qu'il faut laisser au poète vrai, afin que sa fuite délirante le porte jusqu'aux suprêmes abîmes de son domaine, aux derniers rebords de son risque.

Le conseil qu'on pourra donner sera différent, et il regarde la démarche normale de tout artiste. C'est que l'homme inspiré trouve toujours mieux la mesure entre l'ordre et le désordre, entre la surabondance et la nudité. Le danger de Rina Lasnier est du côté de la surabondance. La tempête d'images l'obsède jusqu'à gêner parfois sa force. Le sommet sera atteint quand une nouvelle zone de tranquillité aura non pas éteint l'orage sur un palier de platitude, mais ordonné ses courants, ses éclairs, en une partition... qu'on espère pas trop classique.

Les événements

par François-Albert Angers

L'éducation à la chronique des événements

Il y a dans l'Action Nationale une chronique de l'éducation, que tient avec beaucoup d'autorité d'ailleurs notre collègue Paul-Émile Gingras. Mais par les temps qui courent, de quoi parler, même à la chronique des événements, sinon d'éducation, puisque les pages de nos journaux sont chaque jour remplies de nouvelles sur les transformations en cours ou possibles de tout notre système d'enseignement.

Un certain nombre des idées que l'Action Nationale a essayé de mettre dans l'opinion publique font d'ailleurs leur chemin. En maintes circonstances, par exemple, nous avons suggéré ou épaulé l'idée d'une organisation générale, devenue de plus en plus nécessaire, de l'ensemble de notre régime d'enseignement. Le soussigné, soit dans ces pages, soit ailleurs, s'est associé aux idées soumises à la Commission Tremblay, notamment par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, pour réclamer un Conseil général de l'Éducation, convenablement subdivisé en autant de comités, conseils ou sous-conseils qu'il peut être approprié de le faire pour tenir compte de la spécialisation des fonctions éducatives (primaire, secondaire, technique et supérieure).

Devant les menaces de révolte de plus en plus évidentes des collèges contre son hégémonie croissante sur l'enseignement secondaire, l'Université de Montréal, par l'intermédiaire du directeur de sa Faculté des Arts, Monsieur l'abbé Perras, communiquait ce mois-ci aux journaux son adhésion à l'idée d'un Conseil de l'Enseignement

secondaire et annonçait des démarches entreprises par le recteur, Mgr Lussier, auprès des autres universités, pour la formation d'un tel Conseil.

Dans sa déclaration, M. l'abbé Perras prend bien soin d'affirmer qu'il ne s'agirait pas d'un organisme destiné à mettre les collèges en tutelle, mais seulement à assurer de l'ordre et de la coordination là où il en faut, sans pour autant menacer la légitime autonomie des institutions.

Sans doute, tout cela est en un sens fort bien. Mais dans le débat qui se poursuit actuellement sur la réorganisation de notre régime d'enseignement, M. l'abbé Perras est directement impliqué, puisque dans la mesure où il y a actuellement, dans la région de Montréal, une réaction des collèges secondaires contre l'Université, c'est surtout contre lui qu'elle se manifeste. Et c'est l'Université que M. l'abbé Perras représente dans ce débat, non pas l'enseignement secondaire en lui-même, pour autant qu'il s'agirait de décider si celui-ci doit ou non être séparé de l'Université, administré à part, relié ou non à l'Université d'une façon ou de l'autre, ou ainsi de suite. Un Conseil formé sous son égide serait-il alors placé dans les meilleures conditions pour produire des résultats utiles. On en peut douter !

Si un Conseil de l'Enseignement secondaire doit se former d'une façon spontanée, en dehors de l'intervention gouvernementale pour le moment, il me paraîtrait beaucoup plus normal que ce soit la Fédération des Collèges classiques de la Province qui en constitue le pivot. C'est elle qui représente nos institutions secondaires traditionnelles, pour autant qu'on veut les distinguer de l'Université pour discuter leurs problèmes. Par ailleurs, si les

Universités veulent entamer avec les Collèges, sur le plan d'un échange de vues entre des pairs, des discussions sur les problèmes actuellement soulevés par les enseignements des Universités qui sont inférieurs au baccalauréat, en particulier par le développement de collèges dit universitaires dans les murs mêmes de l'Université, et aussi par l'extension du secteur secondaire public, probablement bientôt gratuit, il me semble que c'est plutôt à un Comité conjoint composé de représentants des universités, de la Fédération des collèges classiques et du Département de l'Instruction publique qu'il faudrait songer. Beaucoup plus qu'à un Conseil de l'Enseignement secondaire sous l'égide des universités, comme ce que semble proposer M. l'abbé Perras.

Peut-être celui-ci découvrirait-il alors que nous aurions singulièrement plus besoin de voir l'Université nous donner une sorte de régime d'agrégation pour la préparation à l'enseignement de nos professeurs du secondaire et de l'université, que de la voir ouvrir, à l'américaine, un enseignement collégial dans des conditions singulièrement moins avantageuses pour la culture, à mon idée, que celle de nos collèges classiques traditionnels.

F.-A. A.

À propos d'enseignement technique

Le secteur de l'enseignement technique, si on peut appeler secteur l'ensemble assez hétéroclite des institutions qui caractérisent actuellement ce genre d'enseignement chez nous, a aussi fait parler de lui ce mois-ci. D'abord, il y a la bonne nouvelle de la formation d'une commission gouvernementale en vue d'étudier ce problème, en

fonction d'une intégration possible de son action dans les cadres de la grande Commission d'Enquête sur notre régime d'enseignement qui est aussi annoncée. Puis, il y a eu la lettre de M. Jean Méthé au directeur de l'Institut de Technologie de Québec, qu'a publié *Le Devoir* et à qui ont répondu diverses personnes.

Il n'est pas impossible que M. Méthé soit allé trop loin — du moins j'espère qu'il en est ainsi — quand il a affirmé que notre enseignement technique ne forme que des ratés. Et je ne prétends pas m'y connaître assez pour me montrer très affirmatif sur ce qui se passe dans notre enseignement technique. Mais j'ai quand même l'impression qu'il y a du vrai dans la prétention de M. Méthé qu'avec "trop peu de connaissances pratiques et beaucoup trop de connaissances générales (...)" nos enseignements techniques ne forment probablement trop souvent des "techniciens que de nom". Mon impression, c'est que là encore nous sommes tombés dans l'ensemble des confusions qui parasitent notre régime d'enseignement, parce que nous en avons toujours abordé les réformes et les évolutions dans un esprit trop satisfait de généralités.

Il y a vingt cinq ans et plus, ce fut la querelle de "l'enseignement plus réaliste et plus pratique" faite à notre cours classique, en raison de quoi nos cours secondaires se sont mis à évoluer vers la technicité, vers l'enseignement de matières scientifiques pour la préparation à l'entrée dans telle ou telle Faculté ou École. Par ailleurs, les résistances faites à cette évolution au nom de la nécessité d'une formation générale se sont infiltrées dans notre enseignement primaire supérieur, qui a tenu à se mettre à l'abri des critiques des secondaires

et se qualifier pour l'Université. En se branchant sur ce système, les écoles techniques ont voulu aussi payer leur tribut à la formation générale; et je me suis souvent posé la question de savoir si on avait vraiment raison au moins pour la formation à certains métiers, d'exiger d'abord une scolarité aussi avancée que la neuvième année et qui élimine tant d'intelligences pratiques sans aptitudes scolaires.

En définitive, avec tout cela, notre système d'enseignement, comme notre langage, tend à évoluer vers une sorte de "bilinguisme" indifférencié : d'une part, comme disait Léon Lorrain, nous parlons les deux langues à la fois; et d'autre part, nous avons des cours secondaires d'entre deux eaux et des cours techniques qui tiennent, pour sauver leur honneur, à nager aussi bien dans le même entre deux de "formation générale" plus ou moins générale et plus ou moins spécialisée. Un exemple de cette attitude transparaît dans certaines des réponses. M. Méthé : le technicien doit-il tant que cela être un homme pratique ? est-ce que ce n'est pas à lui qu'on confie l'interprétation des plans, etc., etc., toutes choses qui supposent une formation générale ? Le technicien devient, dans cette perspective, une sorte de sous-ingénieur à la mode américaine, qui tend à arguer de sa formation générale pour se distinguer d'une classe d'ouvriers d'ordre inférieur, qui ne seraient plus considérés que comme des sortes de manoeuvres même s'ils connaissent bien un métier, mais sans avoir reçu de formation générale !

Pour sortir de ces dédales et de ces discussions sans issue, il faudrait en définitive que nous sachions revenir à la clarté des concepts et à une prise de conscience très précise de ce que nous voulons, de ce qu'il faut pour

l'obtenir et des circonstances concrètes dans lesquelles il faut l'appliquer. Et on aura beau dire, c'est encore la clarté française qui restera pour nous la plus éclairante. Dans la perspective des discussions pédagogiques en France, le secondaire et le technique s'opposent comme deux types particuliers d'éducation correspondant d'abord à des capacités intellectuelles différentes, puis ensuite à l'orientation vers des fonctions différentes en rapport avec les capacités intellectuelles. Nous gagnerions fort à y revenir, au lieu de tenir tant à nous attacher à cette conception insipide du secondaire, qui en fait simplement une série d'années d'étude quelconque après le cours élémentaire, quelle que soit la nature des enseignements qu'on y donne; ou plutôt du moment qu'il s'agit d'un cours dit de formation générale, par opposition à un pur apprentissage d'un métier.

Car cette idée de formation générale en pure fonction d'un programme de langue, de mathématique, de sciences diverses, d'histoire, de géographie et de philosophie, enseigné plus ou moins n'importe comment, généralement d'une façon surtout encyclopédique, me paraît fort suspecte, trop vague, et le produit surtout d'un quart de siècle de discussions à peu près sans souci suffisant de bien définir d'abord nos termes. En définitive, j'oserais affirmer qu'un cours de formation générale n'a de vraie valeur pratique que s'il est secondaire — et il peut ne pas l'être; alors qu'un cours technique doit avant tout préparer à l'accomplissement d'une ou de plusieurs fonctions suffisamment bien déterminées, ce qui peut impliquer des éléments de formation générale mais dans une perspective également fonctionnelle.

Cela nous conduit justement à bien distinguer *secondaire* et *technique*. Un cours n'est pas secondaire uni-

quement parce qu'il ne prépare à rien de particulier, ou du moins considérer ainsi le terme secondaire lui enlève toute signification pédagogique. Un cours est secondaire, et nécessairement alors de formation générale, si son objectif et ses méthodes sont orientés vers le développement de l'aptitude à penser. En ce sens, le cours secondaire est pratique, car cette aptitude est suffisamment restreinte à un faible pourcentage de la population, pour qu'il soit utile au fonctionnement d'une société de tirer le meilleur parti des cas où elle est présente. Ce qui est du super-luxe, du chiqué, c'est un cours de formation générale qui n'est pas secondaire — et il en existe trop hélas ! — qui consiste à bourrer les esprits de notions générales sans utilités par le développement de l'aptitude à penser à cause d'une pédagogie défectueuse, et sans utilité pratique pour l'exercice d'un métier ou d'un art parce qu'on n'a pas eu le soin de les y relier très explicitement. Dans la confusion des idées des dernières années, ce qu'il faut le plus craindre, c'est justement que notre cours classique soit de plus en plus devenu un cours de formation générale non secondaire.

Or justement, un tel cours de formation générale est en réalité technique par définition; et ce que j'en disais précédemment équivalait seulement à en contester l'opportunité comme tel. Dans la conception pédagogique à laquelle je me suis référé, en effet, la formation technique s'oppose à la formation secondaire et suppose un genre d'enseignement visant à inculquer des connaissances que l'étudiant pourra ensuite reprendre et pratiquer indéfiniment, parce qu'il les aura bien apprises et qu'il aura été entraîné à les utiliser à une fin quelconque, fût-ce même à des fins d'enseignement. Dieu sait ! en effet si nous avons, en trop forte proportion encore hélas ! des insti-

tuteurs et des professeurs du secondaire, et même de l'université, qui ne sont en définitive que des techniciens de l'éducation. C'est d'ailleurs peut-être le seul domaine où un cours technique de pure formation générale se défend, si par ailleurs il nous est impossible de trouver suffisamment de candidats ayant la mentalité secondaire pour satisfaire à tous nos besoins de maîtres.

C'est dans cette perspective que la nouvelle Commission de l'Enseignement technique devrait envisager le problème. On a trop tendance, en effet, à restreindre le secteur de l'enseignement technique à la formation de techniciens des métiers manuels. En fait, est technicien dans n'importe quel domaine, et doit y être préparé par une formation technique s'il n'a pas l'aptitude à la mentalité secondaire, tout individu qui, dans son occupation, ne fait que reproduire une série d'actes, aussi complexes que l'on voudra, auquel il a été entraîné par l'apprentissage ou par un enseignement approprié. Il faut en venir à cette large conception du technique, si nous voulons retrouver du même coup le sens véritable du secondaire. Sans quoi celui-ci va se perdre presque définitivement; et les traditions culturelles qu'ont essayé de maintenir — même si d'aucuns soutiendront qu'ils les ont mal défendues — nos collèges classiques vont s'adultérer au point que, comme aux États-Unis, tout notre système d'enseignement ne formera plus guère que des techniciens partout. Seuls les surdoués arriveront à tirer de cela par eux-mêmes les moyens d'acquérir et de développer de véritables habitudes de pensée par opposition aux habitudes de réaction conditionnée qui sont le propre du technicien pur.

Une fois notre régime d'enseignement coulé dans de tels cadres, c'est-à-dire muni d'une orientation secon-

daire, vraiment telle, et d'une orientation technique bien définie dans ses objectifs, nous pourrons ensuite voir plus clair quant à cette vague affirmation du besoin de formation générale. Au niveau secondaire, il sera évident qu'il doit s'agir de formation générale, en vue justement de bien former et de bien équilibrer un esprit; encore que nous saurons que cette formation générale doit être donnée selon une pédagogie propre à entraîner à la pensée personnelle, des esprits qui sont aptes à y arriver.

Nous verrons mieux ensuite que le secteur technique, au contraire, doit se prêter à une infinie diversité selon la multiplicité même des fonctions, les unes très simples, d'autres au contraire très complexes et très évoluées, auxquelles il s'agit de préparer les jeunes, selon leurs aptitudes manuelles et intellectuelles. Qu'on introduise dans ces cours un certain degré de formation générale nécessaire à la formation du citoyen, compte tenu du rang social qu'il occupera selon la difficulté de la technique à laquelle il se révélera capable d'accéder, cela se comprend et se défend. Qu'un certain niveau de formation générale approprié soit nécessaire pour fournir les éléments d'information indispensable à l'exercice de certains arts ou techniques, encore là cela paraît s'imposer. Mais autant il convient d'être suffisamment idéaliste dans les objectifs poursuivis au secteur secondaire, autant il faut être d'abord pratique dans le secteur technique.

Ce sont les considérations d'exercice qui doivent prédominer là, dans l'établissement d'un programme et du niveau de ses exigences. Il faut d'abord extirper l'idée qui est en train de se créer, que le technicien est un être à part, une sorte de petit professionnel, qui doit se distinguer du reste de l'humanité par un gavage de formation générale plus ou moins bien assimilée. La réalité

fondamentale, c'est qu'il n'y a, en gros, que deux sortes d'esprits normaux : ceux qui ont surtout des aptitudes intellectuelles du type secondaire; et ceux qui n'ont surtout que des aptitudes techniques. En dehors du secondaire, tout le monde va nécessairement dans un technique quelconque, qu'on le veuille ou non, qu'on le reconnaisse ou non. Et mieux vaut le reconnaître, que de s'abuser sur les mots, sur les programmes et sur les diplômes.

Certes, il y a des techniques plus difficiles que d'autres. Il y a des techniques qui relèvent presque exclusivement de l'usage de l'intelligence, d'autres qui n'exigent guère que de l'habileté manuelle à partir d'un niveau normal ou minimum d'intelligence. Il y a des techniques qui peuvent exiger la connaissance assez avancée, sous une forme technique, c'est-à-dire utilisable plus que démonstrative, de sujets comme les mathématiques, la chimie, la physique comportant un entraînement du type proprement scolaire; d'autres ne requièrent qu'un entraînement au travail, un apprentissage. Mais tout travail, si simple soit-il, comporte une technique; et le plus simple ouvrier *est* un technicien, bon ou mauvais, mais technicien.

Sans doute, selon les difficultés des techniques, le statut social des groupes d'individus variera. Mais il est faux au départ, et ridicule sinon odieux puisque cela aboutit à rejeter une partie du monde du travail dans un espèce d'enfer de l'incapacité scolaire de mettre à l'accession à telle fonction particulière des exigences scolaires de formation générale qui ne sont pas absolument indispensables à l'exercice de cette fonction ou métier. Une personne qui a les aptitudes voulues pour bien travailler le bois et combiner un certain nombre d'effets produisant tel ou tel résultat dans ce domaine ne doit pas être exclue du

métier de menuisier parce qu'elle se révélerait incapable de réussir un examen d'algèbre. La connaissance de l'algèbre peut être utile à un menuisier; mais l'expérience universelle prouve déjà que d'excellents menuisiers peuvent être incapables d'absorber l'algèbre, etc. Ainsi en est-il pour chacune des tâches auxquelles il s'agit de préparer cette partie de la jeunesse qui n'est pas faite pour l'enseignement secondaire.

Comme je le disais dans un récent éditorial à l'Action Nationale (novembre 1960), la Commission sur l'Enseignement technique a une tâche éminemment importante à remplir, car l'organisation convenable de l'enseignement technique est actuellement chez nous à la clef du problème de réorganisation de tout notre système scolaire. Espérons qu'elle saura envisager le problème avec assez d'envergure pour découvrir les vraies solutions.

F.-A. A.

Et maintenant, à propos d'enseignement secondaire

Parlant de l'évolution du cours classique dans la région de Montréal, au numéro de décembre du Bulletin de la Fédération des Collèges classiques, M. l'abbé Maurice Lalonde, de la Faculté des Arts de l'Université de Montréal, écrit un certain nombre de choses justes, et un bon nombre d'autres beaucoup plus discutables, parce que, selon une tendance trop généralisée à l'heure actuelle, elles constituent des conclusions fondées sur des prémisses incomplètes.

La majeure est bonne : notre enseignement secondaire a ou a eu deux grands défauts qu'il importe de corriger au plus vite : l'encyclopédisme et le dogmatisme. Autre-

ment dit, notre cours secondaire était devenu une sorte d'enseignement technique de la culture; et le demeure encore beaucoup trop, je le crains. Puis vient la conclusion, que cela provient de la trop grande variété des matières au programme, et que la correction du malaise nous viendra du régime des options.

La thèse de M. l'abbé Lalonde, c'est que "ce n'est pas une connaissance superficielle de toutes les disciplines existantes qui donnera à l'étudiant de 18 ou 20 ans ces habitudes intellectuelles indispensables à tout homme cultivé. Cette tendance encyclopédique invite à la dispersion alors qu'un programme plus unifié, plus concentré sur quelques matières, assurera une culture plus valable par l'approfondissement de certains sujets privilégiés."

En somme, au défaut de l'encyclopédisme, M. l'abbé Lalonde entend appliquer le remède du défaut contraire : la spécialisation; à la diversité des matières visant à donner une formation unique et équilibré, il oppose la diversité des programmes permettant à l'élève de s'enclorre, dès ses premiers contacts avec l'effort de pensée personnelle, dans un champ particulier, chacun ayant le sien. En somme, cette cure scolaire allopathe n'est qu'un Charybde en Scylla; et elle ne me dit rien qui vaille. Le Père Gérard Plante, S.J., avec qui l'on a pu voir le mois dernier que je suis loin d'être toujours d'accord, a déjà excellemment écrit autrefois : "Nous pourrions peut-être assez facilement agencer — verticalement et horizontalement — nos divers programmes d'études de telle façon que nos élèves arrivent rapidement à la maîtrise des connaissances nécessaires pour entrer à l'Université, mais ces élèves n'en seraient pas nécessairement habilités à entreprendre des études universitaires, lesquelles pré-

supposent, en plus des connaissances, certaines habitudes de pensée que seules des méthodes appropriées peuvent inculquer." Certes la concentration sur un sujet donné peut procurer certaines habitudes de pensée d'un type plus ou moins spécialisé; mais c'est précisément là la fonction de l'enseignement universitaire, *une fois que le cours secondaire a donné à l'étudiant l'aptitude générale à utiliser les divers instruments et méthodes correspondant aux divers modes de pensée.*

La solution secondaire à l'encyclopédisme, elle n'est pas dans un encyclopédisme encore plus poussé dans un seul secteur, avec danger de formation d'un pur technicien des sciences ou de la philosophie parce que la mise au travail sur un champ spécialisé aura été commencée prématurément, c'est-à-dire avant l'existence de l'aptitude à penser; elle est plutôt dans la direction donnée par M. Étienne Gilson dans sa conférence à Brébeuf sur "L'École à la Croisée des chemins". Elle est vers la "recentration" du cours secondaire vers un objectif de qualité de pensée, plutôt que de quantité de choses sues. Elle est dans la pratique d'une méthodologie qui travaille à dégager l'aptitude à penser, en y mettant le temps qu'il faut, sans se préoccuper plus que de raison du nombre de chapitres couverts. Elle est dans la distinction nette entre ce qui, dans le cours, est instruments de formation — avec totale préséance — et ce qui est instruments d'information, ordonnés aux premiers sans jamais les dominer.

Sur le sujet qui préoccupe plus particulièrement M. l'abbé Lalonde, c'est-à-dire la multiplicité des matières plus ou moins apprises par coeur dans les années de philosophie — philosophie elle-même, chimie, physique, biologie, sciences sociales, sciences économiques, etc., — il ne faut réfléchir ni en termes de nombre de matières,

ni en termes de concentration sur un groupe de matières plutôt qu'un autre : nous sommes toujours là, au fond, dans les préoccupations de pures quantités, avec l'espoir d'en tirer une certaine qualité. Il faut réfléchir en termes d'initiation de l'étudiant aux deux grands modes de pensée : le mode philosophique et le mode scientifique. Et l'étudiant qui termine un cours secondaire *doit* avoir été initié suffisamment et pour ainsi dire également aux deux modes. Dans le domaine scientifique en particulier, cela ne suppose pas tellement qu'on sache tant de chapitres du manuel de chimie, de physique ou de sociologie, mais que l'étudiant ait appris comment on découvre et établit les vérités phénoménologiques, les lois, les hypothèses et les théories dans les différents types de sciences comparées les unes aux autres avec leurs particularités propres.

N'oublions jamais que l'objet fondamental du cours secondaire doit être d'abord d'équilibrer le cerveau pensant avant qu'il ne s'engage dans les voies inévitables de la concentration et de la spécialisation au niveau universitaire. Et à cette fin, non seulement de le cultiver dans ce pourquoi il a le plus d'aptitude, de goût pratique ou de tendance utilitaire — comme c'est trop la tendance du modernisme et tout spécialement de l'américanisme, — mais bien de le redresser aussi et de le fortifier dans ses parties faibles mais susceptibles de développement. La concentration au niveau secondaire si on l'examine sous cet angle, c'est-à-dire avant que les étudiants aient vraiment acquis les habitudes nécessaires de pensée, et quel que soit leur âge, n'est pas formatrice; elle est, au contraire, dangereusement déformatrice.

F.-A. A.

Correspondance

Précisions de Mgr Irénée Lussier

Monseigneur Lussier nous écrit ce qui suit et nous demande de publier sa lettre dans la revue :

Monsieur le directeur,

Je n'ai pas l'intention de porter un jugement sur le ton général de l'article (ACTION NATIONALE du mois de décembre 1960) où vous me reprochez d'avoir accompagné la délégation de la Fondation des Universités Canadiennes qui a rencontré le premier ministre du Canada, le 7 novembre dernier. Vous-même admettez à la fin de votre réquisitoire que "ce n'est pas sans beaucoup de gêne" que vous l'avez écrit. Si vous aviez été au courant des faits et du rôle que le recteur de l'Université de Montréal a joué dans toute cette affaire, vous auriez fort probablement modifié votre texte.

Vous devez savoir que les dirigeants des universités anglo-canadiennes, les professeurs de ces institutions, les partis politique fédéraux, les journaux influents du Canada anglais et tous nos groupes minoritaires franco-canadiens sont en faveur de l'aide fédérale à l'enseignement universitaire et supérieur. La Conférence Nationale des Universités Canadiennes et la Fondation des Universités Canadiennes ne sont que les porte-parole de la majorité de la population. Celle-ci approuve avec enthousiasme la politique d'aide aux universités recommandée par la Commission royale d'enquête sur les Arts, les Lettres et les Sciences (1951) et adoptée par le gouvernement Saint-Laurent. Le gouvernement Diefenbaker, subissant les mêmes pressions, a augmenté les subventions fédérales aux universités et sa décision lui a mérité l'approbation de la majorité des citoyens du pays.

Les Anglo-Canadiens sont même convaincus que l'État fédéral devrait se montrer beaucoup plus généreux. Dans plusieurs provinces canadiennes — heureusement, ce n'est plus le cas pour la province de Québec — les collèges et les universités ne peuvent pas répondre aux besoins sans cesse accrus de la population car leurs budgets sont insuffisants. Les gouvernements de ces provinces refusent ou sont incapables de les aider davantage. Le mémoire qu'a présenté au gouvernement d'Ottawa la Fondation des Universités Canadiennes lance un cri d'alarme à ce sujet. M'est-il permis, monsieur le directeur,

d'ignorer tous ces faits ? Je ferais preuve d'outrecuidance si je m'arrogeais le droit d'interdire aux universités des autres provinces de présenter leur doléances au gouvernement canadien.

D'autre part, je suis conscient du rôle que les universitaires de la province de Québec peuvent jouer au sein de l'association des universités canadiennes.

Vous me demandez pourquoi le recteur de l'Université de Montréal accompagnait la délégation qui a rencontré le premier ministre du Canada, le 7 novembre dernier. C'est justement pour veiller à ce que les légitimes revendications de la province de Québec ne soient pas traitées à la légère. Comme membre du comité chargé de préparer le mémoire, j'ai prévenu les représentants des universités anglo-canadiennes que les Canadiens français de la province de Québec étaient fermement opposés, à titre de groupe culturel distinct, à l'intervention du pouvoir fédéral dans un domaine où ils désirent conserver toute leur liberté d'action. Par mes interventions, j'ai cherché à convaincre mes collègues qu'il était préférable pour la majorité anglo-canadienne de s'incliner définitivement devant ce fait et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Quelques-uns d'entre eux auraient voulu que le mémoire de la Fondation des Universités établisse une division des responsabilités, dans le domaine de l'enseignement universitaire et supérieur, entre l'État fédéral et les provinces. Je me suis opposé fermement et avec succès à ce projet que je jugeais inacceptable. Enfin, j'ai tenu à préciser que toute augmentation de l'aide financière de l'État fédéral à l'enseignement universitaire et supérieur devrait être conçue de façon à ne pas entrer en conflit avec l'accord qui existe à ce sujet entre la province de Québec et le gouvernement d'Ottawa. Les documents font foi de mon intervention énergique en ce sens.

Voilà mon témoignage au procès d'intention que vous m'intentez.

"Nos lecteurs auront été heureux, j'en suis sûr, d'apprendre que le Recteur de l'Université de Montréal se fait, à la Conférence canadienne des Universités, le défenseur énergique du point de vue autonomiste et des droits du Québec. Dans la mesure où le commentaire mis en cause aurait pu faire croire le contraire, il aura donc été injuste envers Monseigneur Lussier.

"Ce n'est cependant pas sa présence à la Conférence canadienne que nous avons discutée, mais sa présence dans la délégation qui réclamait du gouvernement fédéral une politique contraire à des principes constitutionnels reconnus. Nous opinons toujours que le Recteur de l'Université de Montréal n'aurait pas dû accepter d'y participer. Nous faisons une différence entre la participation aux travaux de la Conférence — qui peut constituer une présence utile et nécessaire, à condition qu'elle ne mette pas intrinsèquement en jeu un abandon de principe — et la pose d'un geste symbolique comme la présence à une telle délégation. À notre avis, celle-là peut servir la cause, alors que celle-ci nous paraît la desservir, en rassurant beaucoup trop nos pragmatiques amis anglo-saxons sur notre esprit de soumission pratique à des solutions dont nous désapprouvons verbalement le principe."

F.-A. A.

Faut-il ou ne faut-il pas nous inspirer de la France ?

L'éditorial de décembre sur le besoin de professeurs compétents comme étant l'alpha et l'omega de nos progrès en éducation nous a valu un échange de correspondance avec l'un de nos collaborateurs, M. Odina Boutet. Il y a, nous dit-il, un aspect des suggestions faites qui l'inquiète : "C'est celui qui laisse croire qu'on doit s'en remettre à la France pour la formation de nos maîtres. J'y vois la perte de notre identité canadienne en même temps qu'une distraction de notre expérience particulière."

M. Boutet craint que cette réaction ne soit tout simplement chez nous qu'une autre manifestation de notre

complexe d'infériorité. "Je suis persuadé, écrit-il, que ce complexe se déplace en ce moment du côté de l'enseignement, après avoir tenté de crever d'autres sphères de notre vie sociale, comme l'économique, la syndicale, l'agricole, la politique, etc. Le mal de nos professeurs est aussi celui de nous tous : c'est l'attente des autres pour ce qu'on devrait faire soi-même. Si nous allons chercher en France, ou ailleurs, nos maîtres, nous allons nous plonger dans la honte pour longtemps".

Il nous propose donc de "revaloriser plutôt la pensée que nous avons de nous-mêmes". Puis il continue :

"Nous ne ferons qu'en partant de là, l'effort soutenu de détail en détail, pour arriver finalement à la conscience d'une existence aimée. Nous n'avons pas encore compris le côté pratique de l'esprit catholique, qui réside en cela. C'est pourquoi nous tentons de plus en plus de circonscrire le catholicisme à son aspect religieux et sacramentel chez nous, avant d'avoir prolongé son action vitale sur le plan d'une mentalité qui reste trop facilement accrochée au jansénisme ou qui croit se dégager de lui en blasphémant ouvertement.

"Mécontents de nous-mêmes, allons-nous cacher notre identité sous le mot français et retraiter intérieurement devant nos caractéristiques canadiennes, comme nous avons retraité intérieurement devant le mot canadien qui est en train de passer, vide de sens, à tout un peuple anglophone qui y est étranger par la forme, sinon par la loi ! (...)

"A quoi bon aller chercher ailleurs des maîtres et des méthodes, si nous persistons à sacrifier l'esprit pour crouler encore plus bas dans la honte de nous-mêmes. Mieux vaudrait être moins riches de bagage et plus adroits de mouvement. Notre problème n'en est pas un d'importation. Il en est un de comportement. Nous devons replacer le sens de l'affrontement dans l'esprit d'individus qu'une longue habitude de complaisance a écartés de la dignité de contenance devant l'événement. (...) Nous ne prendrons que par là conscience de nos facultés d'action. Il nous faut apprendre à affronter pour savoir prendre la position qui nous est le plus favorable.

"En croyant toujours trouver chez les étrangers le modèle parfait, on répand dans l'esprit du peuple le sentiment qu'il n'y a pas de salut possible pour lui, autrement que dans l'imitation. Quand les facultés sont employées à l'imitation, elles s'égarent dans les contenance qui ne leur sont pas propres, au lieu de monter la garde autour de ce qui les caractérisent.

"Sans doute, nous avons subi la domination étrangère. Mais nous avons aussi goûté à bien pire, le mauvais maître que nous avons été pour nous-mêmes, pour notre propre vie. Ne nous condamnons pas davantage à être en exil chez nous."

Ce plaidoyer, M. Boutet ne le formule pas dans la négation des avantages que représentent pour nous nos contacts avec la France. Il est évident que la France, partageant avec nous la même langue et ayant sur nous une forte avance pédagogique, peut nous être théoriquement utile: "Il y a même longtemps, concède-t-il, que nous aurions dû emprunter des maîtres français et leur soumettre des disciples. Car notre réflexe, au Canada, semble avoir toujours été de méfiance et de refus envers les anglophones, seuls étrangers que nous devons fréquenter et admettre forcément. Il y a longtemps que notre refus ou notre crainte de composer avec eux aurait dû nous pousser à établir en France des relations qui nous auraient fourni régulièrement des maîtres formés à une pédagogie française. Nous serions différents." Mais aujourd'hui, opine M. Boutet, il est trop tard.

"Nos relations avec les anglophones ont continué. Aujourd'hui, nous sommes marqués par des réflexes que nous avons acquis dans ces contacts. Je suis persuadé que nous sommes tellement marqués, que nous ne pouvons plus maintenant que chercher à "transcender" ces marques nouvelles, parce que nous les avons reçues sous le signe de la sujétion et souvent de la servitude. Nous n'avons pas composé de bon gré avec les anglophones, pour protéger une personnalité qui n'a cessé de s'épanouir autour de la langue et de la

religion, pendant que nous perdions du terrain dans l'édification d'une individualité canadienne à laquelle nous aurions dû nous attacher puisque nous voulions vivre authentiquement.

"Si par malheur nous allons aujourd'hui tenter le saut sur un rivage dont nous sommes maintenant plus éloignés que jadis, non seulement notre chute pourrait bien être fort humiliante, mais nous risquons de nous désorienter. Ce que je veux dire par là, c'est que nous ne devrions pas nous faire croire que la France va régler notre problème d'enseignement par une pédagogie qui n'a jamais eu à "transcender" le genre d'affrontement auquel nous sommes soumis ici.

"Pendant que l'individu tente de passer le plus avantageusement possible par un échange que les contacts nord-américains rendent inévitable, allons-nous le distraire par des réflexes strictement européens, aussi alléchants qu'ils puissent être. c'est le danger que j'appréhende de ce côté. Notre situation me paraît tellement épineuse. Les anglophones ont longtemps menacé l'évolution de notre personnalité. Ils pourraient difficilement aujourd'hui dominer le mouvement de culture qui a cours parmi nous. Nos parentés françaises seront-elles une menace à notre individualité canadienne? Je sens qu'elles le seront aussi longtemps que nous n'aurons pas établi en distinction les façons qui nous caractérisent. (...) Il me semble tellement évident que nos contacts avec les étrangers ont été négatifs à dessin, que je ne crois qu'en un comportement de dépassement pour nous permettre de les accepter désormais sans une décapitation de notre individualité. (...) Le rôle que l'étranger doit jouer pour nous n'est pas celui de maître, mais celui d'occasion de dépassement. Non pas en dérision ou en mépris; ni non plus en éblouissement ou en adulation. Mais dans des relations conformes avec l'identité de notre être. Devant les étrangers, nous devons être pour le moment la famille pauvre qui refuse de s'aliéner. Devant nous-mêmes, nous devons être de patients besogneux, qui se rendent de plus en plus compte de leur situation et des mesures qu'ils doivent eux-mêmes prendre pour la rectifier.

"Ceci dit dans les perspectives d'une théorie du comportement sur laquelle je réfléchis pour moi-même, je ne puis que m'excuser du peu de place que j'ai consacré à

dire que je considère quand même les Français comme grands maîtres. Mais je crois que pour dépasser un complexe négatif, les peuples comme les individus, doivent non seulement comprendre, mais sentir que le comportement qu'ils adopteront n'a pas pour objet de les rendre semblables à celui dont ils acceptent la présence. Et qui s'ils ne sont pas prêts à réagir ainsi, cette présence même constitue un danger."

Voilà certes une thèse qui ne manque pas d'intérêt. Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'elle signale l'une des dangers réels que représentent des emprunts trop massifs à l'étranger, le mot "massif" prenant ici un sens relatif à la force d'assimilation d'un état donné de civilisation. Elle ne négative pas, à mon sens, la validité des points soutenues dans l'éditorial discuté, mais elle fait voir un autre aspect de la médaille et aide à définir les conditions dans lesquelles la politique proposée peut se révéler vraiment efficace.

Elle ne les négative pas, parce qu'à mon sens, il y a deux points principaux qu'il faut maintenant mettre en relief parallèlement à la thèse de M. Boutet. Le premier, c'est qu'au delà des caractéristiques propres de la personnalité, qu'il s'agisse d'individu ou de peuple, il y a les lois générales de l'esprit et de son développement qui transcendent l'expérience d'un groupe particulier. Dans de telles perspectives, une pédagogie française n'a pas besoin, pour nous être éminemment utile, d'avoir été formée dans les mêmes conditions sociologiques ou politiques que celles dans lesquelles nous avons grandi. Il suffit qu'elle soit la meilleure pédagogie dans l'ordre de la formation non seulement linguistique (auquel cas une certaine évidence s'impose que c'est avec l'aide de la France ou en regardant ce qui se passe en France qu'on peut le mieux restaurer une langue qui veut rester française); mais aussi dans l'ordre général de la culture. En nous aidant à nous former

plus vite des hommes plus cultivés (à condition bien sûr de ne pas les déraciner), un contact comme celui de la France enrichit le milieu et l'aide à progresser plus vite.

Ici, c'est la politique de patience que nous propose M. Boutet, qui intervient. Pourquoi, en somme, vouloir aller si vite ? Ne faut-il pas mieux sortir de nous-mêmes, par nos propres forces, plus lentement, de notre pauvreté, que d'en être tirés, sans mérites donc sans profit pour notre personnalité propre, par l'effort des autres. Thèse fort personnelle et qui séduit par maints côtés.

C'est alors mon deuxième point qui s'interpose. Ce point de vue pourrait être intégralement défendu si vraiment nous pouvions être sûrs que nous continuerons à besogner par nous-mêmes. Mais effectivement, en raison de notre situation de dépendance politique et économique, autant que des influences puissantes du voisinage, il est loin d'être clair que cette ascèse nous permettrait de nous réaliser. Elle pourrait aussi bien signifier l'enlisement dans l'assimilation progressive. Pour arriver à nous camper dans cette volonté d'affrontement positif que souhaiterait M. Boutet de nous, il est loin d'être clair encore que nous n'avons pas besoin d'opposer aux influences enveloppantes du climat américain, les influences éclairantes que le génie français peut encore nous dispenser. En refusant celles-ci, n'opterions-nous pas en fait pour être entièrement modelés par celles-là ?

Le problème n'en reste pas moins intégral d'un danger de tutelle dont ou aurait tort de sousestimer l'importance si nous n'avons pas le souci d'y parer convenablement. Au fond, c'est le problème de ce que nous voulons être, tel que l'exprimait André Siegfried qui est posé là : un simple rameau, luxuriant et vigoureux si l'on veut, mais rameau quand même sur l'arbre français; ou un rameau détaché et

transplanté, qui veut devenir lui-même un autre arbre français en terre canadienne. M. Boutet estime qu'après les évolutions que nous avons connues, le choix ne se présente plus et que seule la deuxième solution peut encore être envisagée. Il reste quand même à se demander si les jardiniers de France ne peuvent pas encore nous être utiles pour fertiliser ou émonder ce plant encore jeune, obligé de partager son espace vital avec d'autres arbres fort voraces et de s'imposer certaines difformités pour trouver sa place au soleil.

F.-A. A.

Fausse conception d'un journal étudiant ?

Autre lettre, de M. Pierre-J.-G. Vennat au sujet des remarques de Paul-Émile Gingras sur les tendances du Quartier Latin :

J'ai lu avec attention l'article de M. Paul-Émile Gingras sur les journaux étudiants, paru dans l'ACTION NATIONALE de novembre 1960.

Je dois dire cependant que je ne suis pas d'accord sur la majeure partie de son contenu et que je me dois d'y apporter certaines précisions.

Parlant particulièrement du QUARTIER-LATIN et du CARABIN, M. Gingras écrit "qu'un petit groupe s'empare de la direction du journal et l'utilise comme exutoire, comme le haut-parleur de son déséquilibre psychologique".

Ancien rédacteur de ces deux journaux étudiants, je m'empresse de rétablir les faits.

Il est vrai que le QUARTIER-LATIN et le CARABIN sont rédigés par un groupe de rédacteurs. Mais contrairement à ce qu'en peut penser M. Gingras, il s'agit non pas d'un complot pour s'emparer de la direction d'un journal et en influencer l'idéologie, mais bien d'un simple motif professionnel.

Les journaux étudiants étant aujourd'hui hebdomadaires, ou même bi-hebdomadaires, ils ne peuvent pratiquement être rédigés que par ceux qui veulent faire du journalisme une carrière. J'entends qu'un étudiant ne peut se consacrer exclusivement à un journal hebdomadaire ou bi-hebdomadaire sans devoir, presque certainement, renoncer à sa carrière médicale, légale ou autre. Comme il y a peu d'étudiants universitaires qui sont prêts à faire passer le journalisme avant la profession pour laquelle ils se sont inscrits régulièrement dans un journal étudiant.

Je ne sais, M. Gingras, si vous vous rendez compte du nombre d'heures qu'il en faut chaque semaine pour "pondre" un papier, faire la mise en page, et s'occuper de l'administration d'un journal hebdomadaire, et à plus forte raison bi-hebdomadaire. C'est un ouvrage à plein temps qui ne permet pas à la plupart des étudiants de poursuivre avec profit des études dans une autre sphère que le journalisme. Voilà donc pourquoi les journaux étudiants sont "contrôlés" par un petit groupe qui fera du journalisme une profession.

Un exemple : de la douzaine de rédacteurs que nous étions au CARABIN de l'Université Laval, en 1958-59, 4 ont été employés par LA PRESSE, 3 par LE SOLEIL et un autre par RADIO-CANADA. Enfin, deux autres ont écrit dans CITÉ LIBRE. Tous les jeunes journalistes, sauf exceptions, se recrutent dans les journaux universitaires.

En plus des journalistes cités plus haut, j'ai à mes côtés, ici ce soir, un ancien directeur de LA ROTONDE (Université d'Ottawa), un ex-directeur adjoint, l'ex-chef-des-nouvelles et l'ex-rédacteur-en-chef du QUARTIER LATIN, tous entrés dans la profession dans les cinq dernières années.

Si la grande majorité des journalistes qui entrent directement dans la profession ont fréquenté l'université, peu en effet sont des "gradués" (à part le B.A.) pour les raisons citées plus haut. Voilà ce qui explique, à mon sens, que seulement un "petit groupe" rédige un journal universitaire.

Quant à la censure et au mauvais esprit qui animerait les journaux étudiants permettez-moi de dire que la plupart des grands journalistes étaient des têtes fortes à leur début dans leur profession et durant leurs études. Plusieurs des élèves mis à la porte par les universités parce que trop audacieux sont devenus aujourd'hui de grands journalistes. On ne conçoit pas un jeune journaliste qui ne soit pas considéré comme "scandaleux" par les gens à l'esprit conservateur.

Savez-vous par exemple que M. Jean-Louis Gagnon, qui quoi qu'on pense de ses idées est tout de même un grand journaliste dans la force du mot, n'a pas réussi à terminer ses études à l'université d'Ottawa ou à l'université Laval à cause de son présumé "mauvais esprit" ?

Je ne dis pas que tous les journalistes doivent avoir "mauvais esprit" mais il est normal que les jeunes qui débutent dans la profession soient audacieux. Et comme la plupart de ceux qui écrivent dans les journaux universitaires se destinent au journalisme, il est donc normal que les journaux étudiants soient audacieux.

Quant à la censure, les journaux universitaires, contrairement aux journaux de collège (tel le BRÉBEUF) sont "indépendants de fortune", leur administration financière étant entièrement entre les mains des associations étudiantes et les autorités universitaires ne leur versant aucune subvention.

Par conséquent, il n'est que normal que ces journaux ne dépendent que des étudiants eux-mêmes.

Je vous concède toutefois, M. Gingras, que les journaux étudiants se réservant un droit de regard (verbal) sur la société, il n'est que normal que cette même société se réserve un droit de regard (verbal) sur les journaux étudiants.

Monsieur Vennat me paraît ajouter deux nouveaux problèmes à ceux que je signalais dans ma chronique : 1) Selon lui, le journal étudiant ne peut être rédigé par des étudiants réguliers des diverses facultés, mais uniquement par des étudiants qui se destinent au journalisme; 2) Le journal étudiant est l'école universitaire de journalisme. Ces deux positions me paraissent inacceptables. Je conçois autrement l'école des journalistes; la feuille publiée par cette équipe ne doit pas se présenter alors comme celle des étudiants de l'Université de Montréal.

P.-É. G.

L'ACTION NATIONALE

*Notre numéro de mars ou d'avril vous
offrira un sujet spécial*

♦ ACADIE 1961 ♦

SOMMAIRE

- GUSTAVE LAMARCHE, c.s.v. : La nation acadienne
ADÉ HUBERT, c.j.m. : Aperçu démographique du peuple acadien
RENÉ LEBLANC : Les Acadiens à la Baie Sainte-Marie
MARTIN J. LÉGÈRE : La coopération en Acadie
MARGUERITE MICHAUD : Nos auteurs acadiens
ADÉ HUBERT, s.j.m. : Les Acadiens des Iles de la Madeleine
EMERY LEBLANC : Les publications acadiennes
ALEXANDRE SAVOIE : L'enseignement primaire au N.-Brunswick
Sr MARIE-SAINTE-HÉLÈNE, f.m.a. : Communautés religieuses en
Acadie
ARCHÉLAS ROY : La savoureuse langue acadienne

Dirigez vos commandes immédiatement à :

M. Archélas Roy,
3724 rue Saint-Hubert,
Montréal —.....Tél. : VI. 5-5930

Ne manquez pas ce numéro spécial. Diffusez-le.

(\$0.50 l'unité; \$0.25 pour étudiants.)

TABLE DES MATIÈRES

<i>Éditorial</i>	
L'affaire du recensement	497
<i>Jacques Poisson</i>	
Fin du régime colonial	508
<i>Jean Genest</i>	
Le sens de la débâcle	523
<i>Paul-Émile Gingras</i>	
Gratuité scolaire et enseignement libre	539
<i>Gustave Lamarche, c.s.v.</i>	
"Mémoire sans jour" de Rita Lasnier	546
<i>François-Albert Angers</i>	
La Faculté des Arts	
À propos d'enseignement technique	
À propos d'enseignement secondaire	558
<i>Correspondance</i>	
Précisions de Mgr Lussier	
Faut-il nous inspirer de la France ?	
Fausse conception d'un journal étudiant ?	572

Hommages aux collaborateurs de
L'ACTION NATIONALE

J.-R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE



LA. 4-1167

3605, Ontario est, Montréal

VOYAGES

1- Les Anciens Normaliens

En bateau: 28 juin - 5 sept.

\$1097. TOUT COMPRIS

12 pays

Hollande, Belgique, la Suisse, Allemagne, Italie, le Vatican, San-Marino, Monaco, la France, Espagne, Andore, l'Angleterre.

11- En Terre-Sainte avec les Chevaliers du St-Sépulcre

En avion: 26 mars - 14 avril

\$998. TOUT COMPRIS

Lisbonne, Fatima, Rome, Vatican, le Caire, la Terre-Sainte (Liban, Syrie, Israël, Jordanie), Paris.

Pour toutes informations, s'adresser à :

G. BELLEFLEUR, 3973 Mentana, Mtl - LA. 3-2583

LAMARRE ET FRÈRES

LÉOPOLD LAMARRE, président

Spécialistes en meubles, accessoires électriques, tapis, prélatris, T.V., Hi-Fi.

3723 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

WE. 5-4681

CHAMPION TIRE CHAIN CO. LTD.

LÉO DESCOTEAUX

gérant général

2457, rue Des Carrières

CRescent 1-6711

TOITURES PERMANENTES ENRG.

Couvertures en gravois — Ferblanterie

ATELIER :

2525-A, est, rue Jean-Talon

**RA. 2-9121

A.B.C. TOOL & DIE CO.

LÉO DESCOTEAUX

gérant général

2381, rue Des Carrières, Montréal 36

Tél. : CR. 9-7333

Pour la collation

Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS - GÂTEAUX - TARTES

R. GARON

CL. 9-9839

G. VÉZINA

RA. 2-8534

GARON & VÉZINA

Latte Métallique

7710, boul. Prévost

Ville d'Anjou, Qué.

COMPTOIR LAITIER "La P'tite Vache"

Endroit idéal pour se reposer.

Repas complets, repas légers.

Variété de Produits Laitiers.

Fromage en grains de la P'tite Vache.

J.-D. THIBAULT, Propriétaire

Grondines

Comté de Portneuf, Qué.

Grenache
INC.

Roch Grenache

CRÈME GLACÉE

BEURRE DE CAMEL

GRENACHE INC.

Bureau : 1504, rue Davidson

LA. 6-7771

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

UNE MUTUELLE
D'ASSURANCE-VIE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille
- Le plan moderne que les familles attendaient !
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit !

• Bureaux à :

MONTRÉAL — JOLIETTE — ST-JEAN

QUÉBEC — SHERBROOKE — OTTAWA

LES AMIS DE LA REVUE

LA MACHINERIE TROTTIER

Enr.

St-Casimir
Cté Portneuf, P.Q.



CR. 1-6093

ERNEST PALANGE, O.D.

OPTOMÉTRISTE

• 441 est, rue Bélanger, Montréal

ROBILLARD, Michel

NOTAIRE

934, Ste-Catherine est
UN. 6-5818



ADRIEN COURVILLE

(Courville & Fils)

Manufacturier de fourrure en gros
418, rue St-Sulpice, Montréal
AV. 8-7474



MICHAUD TIRE SERVICE LTD.

533, 1ère avenue

Québec



Florent-G. Gauvin, Enrg.

CONFECTION POUR ENFANTS
de la naissance à 16 ans

LA. 2-6688



EMILIEN ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec

Téléphone 2-5235

• 352, rue St-Vallier, Québec



DON D'UN AMI

Avec les compliments de



**LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**

Votre partenaire

petit train va loin...



...LA PETITE ÉPARGNE AUSSI

OUVREZ UN COMPTE À LA

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

595 bureaux au Canada

La Sauvegarde

ACTIF	\$40,000,000
ASSURANCES EN VIGUEUR	\$200,000,000
PROTÉGEANT	111,000 assurés

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.